

PROCES-VERBAL
du 4 Juillet 2006

TABLE DES MATIERES

Ephéméride.....	3
Travaux en cours.....	6
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE ».....	10
1.01 – REPRISE DU PERSONNEL DE LA GARDERIE DU BLANC-FOUR SUITE A SA MUNICIPALISATION	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	10
<i>Unanimité</i>	10
1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Rémunération – Maintien avant mise à la retraite pour invalidité	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
<i>Unanimité</i>	11
1.03 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE – Mouvement portant retrait de la commune de Neuville en Ferrain	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	12
Débat.....	18
<i>Unanimité</i>	19
1.04 – SA d’HLM « NOTRE LOGIS » – Construction de surfaces commerciales rue des Arts - Prêt de 699 200 € - Garantie municipale	20
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	21
<i>Unanimité</i>	21
1.05 – DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – Cimetière du centre – Convention à conclure avec la S.C.I Roncq Centre.....	21
PRESENTATION M. DESMET	22
<i>Unanimité</i>	22
1.06 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES – Egal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation – Conventonnement avec LMCU - Autorisation donnée au Maire	22
PRESENTATION M. MATHON.....	24
<i>Unanimité</i>	25
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....	25
2.01 – PLAN LOCAL D’URBANISME – Emplacement réservé pour du logement n° 3 – Consolidation du programme	25
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	26
<i>Unanimité</i>	26

2.02 - PROJET D'AMENAGEMENT A L'ARRIERE DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE – Acquisition de la parcelle non bâtie AK56 – Autorisation donnée au Maire de conclure la mutation foncière correspondante	26
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	27
Débat.....	28
<i>Unanimité</i>	29
2.03 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – Avenant n°1 aux marchés de travaux – Lots 1 et 2	29
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	30
Débat.....	31
<i>Unanimité</i>	33
2.04 - MAILLAGE DE NOS PARCS PUBLICS DU CENTRE-BOURG – Opération d'aménagements – Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord – Demande de subvention au titre des études et relevés topographiques	33
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	34
<i>Unanimité</i>	35
2.05 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – Carrefour du « Pied de Bœuf » - Cession gratuite de terrain par la SCI Roussel Dejonghe	35
PRESENTATION M. FLAHOU	36
<i>Unanimité</i>	36
2.06 - CREATION DE PARCS DE STATIONNEMENT – Cessions gratuites de terrains à LMCU	36
PRESENTATION M. FLAHOU	37
<i>Unanimité</i>	37
2.07 - AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M) – Avenants n°1 ou 2 aux marchés de travaux – Lots 4-6-8-10 et 13 – Prolongation du délai d'exécution.....	37
PRESENTATION M. FLAHOU	38
<i>Pour : 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.....</i>	39
<i>Abstentions : Alliance & Actions, Une voix libre.....</i>	39
2.08 - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – Entretien et rénovation – Mise en concurrence – Délégation au Maire - Article L.2122-21-1 du C.G.C.T – Période triennale 2007/2009.....	39
PRESENTATION M. FLAHOU	40
<i>Unanimité</i>	40
2.09 - PROPRIETE DE LA VILLE – Avenant n°1 marché n° AO-04D – Société Esterra.	40
PRESENTATION M. FLAHOU	41
<i>Unanimité</i>	42
LIAISON AUTOROUTIERE A24 – Concertation publique – Avis du Conseil Municipal (article L 2121-29 du CGCT).....	42
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	43
Débat.....	45
<i>Pour : 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans la ville, bien dans ma vie.....</i>	64
<i>Abstention : Une voix Libre</i>	64
Adresse à M. le Premier Ministre - <i>Unanimité</i>	67
Adresse à M. le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine – <i>Unanimité</i>	66

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, bonsoir ; je vous invite à prendre place pour que nous puissions démarrer la séance de Conseil municipal.

Avant d'aborder notre traditionnelle éphéméride, je voudrais tout d'abord présenter à Mme DEVELTER mes sincères condoléances. Son mari, Bernard, nous a quittés le 8 juin 2006 et je souhaite, au nom du Conseil municipal, lui témoigner nos vœux de courage pour affronter la difficulté de la séparation après une période très longue de souffrance.

Puis annoncer deux événements plus heureux :

Celui du mariage de la fille de notre collègue, Antonio DAL SIVA, Virginie le 22 juillet et celui de la fille de Jean-Louis BEAUVENTRE, Marie-Laurence, le 26 août.

Par avance, nous adressons nos meilleurs compliments aux parents et nous présentons aussi par avance nos félicitations chaleureuses aux deux jeunes couples.

Quelques événements depuis notre dernier Conseil municipal.

- Le déconfinement de nos volatiles par nos jardiniers ; j'en profite pour rappeler quel est leur effectif : 140 canards qui barbotent heureusement dans l'eau, 1 cygne, 8 oies, 4 coqs et 1 poule.
- Dimanche 28 mai, c'était la Fête des mères au cours de laquelle, nous avons pu honorer deux mamans, avec beaucoup d'émotion puisque les familles se sont réunies pour la circonstance.
C'était Mme Eliane VERKINDT qui a eu 5 enfants
Et Mme Denise MARIACOURT qui a eu 6 enfants
- Mardi 30 mai, nous avons accueilli ici même les nouveaux Roncquois résidant aux Jardins de l'Hôtel de Ville ; ils sont venus très nombreux, ce qui nous a permis de faire connaissance avec les nouveaux et renouer avec les autres. Nous avons pu ainsi entendre leurs premières réactions, au moment où ils abordent la ville, qui généralement sont très positives ; ils sont très heureux de vivre à Roncq avec nous comme nous sommes très heureux de les accueillir.
- Jeudi 1^{er} juin, Mme CALLEWAERT, Mme Réjane CASTEL et M. VERBEKEN ont accompagné les anciens ; deux voyages étaient organisés :
 - l'un à l'Abbaye de Valoire avec 135 personnes,

- et quatre bus se sont dirigés vers Le Fleury ; 188 personnes ont opté pour la partie plus festive de ce déplacement.
- Samedi 3 juin, salle Catry, dans le cadre du semestre italien, en quelque sorte en clôture, une magnifique soirée Bel canto, organisée par le service Culture et Mme TRIVERI que nous félicitons. Ce fut un moment important, les spectateurs ont pu vibrer à l'écoute d'airs tout à fait chaleureux et de grands airs de musique et, en même temps, partager un moment de convivialité autour de la table. Et là je félicite les services de la Restauration municipale qui ont vraiment bien œuvré, comme à chaque fois d'ailleurs, pour nous apporter un service de qualité avec un goût particulier et un aspect très « italianisant » à cette soirée.
- Samedi 3 et dimanche 4 juin, nous avons participé au challenge Raid ; je salue ici toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps en bénévolat pour faire en sorte que l'organisation soit la meilleure possible ; certains sont allés à la recherche de sponsors ronquois et d'autres, mais souvent les mêmes, ont tenu les différents stands et activités nécessaires à l'évolution des jeunes.
Ce challenge a réuni 350 participants avec Linselles, Bondues, Wervicq et Bousbecque. Chez nous, de mémoire : plongée, bourle, escalade à l'espace jeunes, VTT et de l'accrobranche au Bois-Leurent.

Heureux moments, heureux événement, le challenge Raid est une manifestation tout à fait sympathique qui permet de se dépasser dans un esprit sportif, de respect et de fair-play des uns et des autres.

- Jeudi 8 juin, passage du jury « Fleurissons notre ville » dont les résultats seront publiés en septembre. Mais on peut déjà apercevoir à la fois les efforts faits par le service public pour le fleurissement de notre Commune et ceux que font les particuliers pour accompagner ; bravo aux jardiniers, c'est un travail qui a été mené de main de maître ; Monsieur FLAHOU, vous les félicitez.
- Samedi 17 juin en compagnie de Mme CALLEWAERT, nous avons posé la première pierre de l'unité de vie maladie d'Alzheimer à la maison de retraite. Vous vous en souvenez sans doute, c'est un dossier qui a été initié par mes prédécesseurs mais toujours suivi avec beaucoup de constance par le Directeur de la maison de retraite, M. PLETS.

C'est une unité de 12 lits à échéance fin 2007 qui sera proposée aux résidents et ce n'est pas du luxe, je puis vous l'assurer ; c'est déjà trop peu. Ces lits seront très vite occupés, c'est une réalité et c'est ainsi. Je l'ai rappelé, des choix sont à faire dans la société dans laquelle nous vivons à différents niveaux des institutions de l'Etat ou territoriales, comme le Conseil général. Ces choix doivent être menés avec lucidité ; nous sommes dans une société vieillissante où l'espérance de vie augmente ; il faudra toujours être en mesure de faire face aux problèmes de la dépendance et du grand âge et nous en sommes encore vraiment très loin.

Cette unité est une réponse qui apparaît déjà comme une goutte d'eau dans l'océan dans la mesure où les besoins sont énormes. Ceux qui fréquentent régulièrement la maison de retraite savent très bien ce dont je parle. Mais ne boudons pas cette « première étape » et accueillons-la très favorablement.

- Dimanche 18 juin, nous étions nombreux à répondre à la commémoration désormais officielle, voulue par le Président de la République, de l'Appel du Général de Gaulle ; nous étions réunis autour du Monument aux morts qui est donc fédérateur de la commémoration communale et des grands moments de notre patrie.

On pourrait philosopher très longtemps et s'interroger ; on constate aujourd'hui que le football est en quelque sorte une grande religion mais on chante la Marseillaise, on vibre aux couleurs patriotiques ; on a l'impression que seuls les matchs de football permettent de nous rassembler, mais il y a aussi ce type de commémoration. C'est vrai qu'il est difficile de fédérer à cette occasion mais c'est notre travail d'élus que de nous arrimer et de faire en sorte que ces manifestations soient de plus en plus attractives, tout en étant aussi très lucides.

Ce même jour, c'était par beau temps l'opération OMS / Ville « Sport, Santé, Nature et Patrimoine » qui a permis de découvrir les aspects à la fois paysagers et immobiliers de la Commune, autour de pratiques sportives, marche ou vélo. Ce fut un moment important aussi.

- Mardi 20 juin, c'était la remise des dictionnaires – cérémonie toujours très sympathique puisqu'elle marque la clôture du cycle primaire et l'entrée dans une nouvelle vie pour nos petits écoliers. C'est également un moment toujours très solennel qui a été vécu dans toutes les écoles, publiques ou privées, de notre Commune avec la distribution de 188 dictionnaires.

- Mercredi 21 juin, c'était la Fête de la musique mais aussi une démonstration faite par l'association « Chiens guides d'aveugles » qui va s'implanter sur notre territoire communal ; ce moment, fortement suivi, a permis aux Roncquois de commencer à s'habituer à ce nouveau partenaire, à ce nouveau visage très positif dans la ville et peut-être commencer à s'intéresser au problème du handicap de la non-voyance ou de la malvoyance et des solutions qui peuvent y être apportées. Le chien étant un magnifique guide, un magnifique médiateur, les images qui sont projetées sont craquantes. La première pierre de cet édifice sera très certainement posée au printemps 2007.

La Fête de la musique a été un très beau moment au cours duquel l'Ecole de musique a pu démontrer son excellence, ce qu'elle fait d'ailleurs déjà depuis de très nombreuses années, accompagnée des différentes associations locales. Je félicite les responsables de l'Ecole de musique pour ce cycle de formation qui s'achève ; le 23 juin, nous avons remis les diplômes aux enfants et adultes. C'est un bel instrument que l'Ecole de musique qui ne désemplit pas, qui répond toujours à sa mission de service public et qui permet de faire plaisir à ceux qui viennent assister aux cours, mais aussi de nourrir les formations locales (chorales ou musicales).

33 diplômes ont été remis aux enfants qui ont obtenu une première mention à l'unanimité ou le brevet de fin d'études.

- Hier soir, nous avons une réunion d'information en compagnie de représentants du Conseil général sur la requalification de la rue Pasteur, ce qui a permis aux riverains présents de se familiariser avec le nouveau tracé mais également d'exprimer un certain nombre de demandes très fortes que la municipalité soutient depuis de très nombreuses années.

La première opération sera la sécurisation de la voie mais y manqueront, au départ, la circulation des piétons et la piste cyclable. Nous avons demandé au Conseil général de maintenir la pression pour que l'on ne nous oublie pas et que les travaux d'accompagnement soient réalisés le plus rapidement possible ; il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'un petit cadeau donné en compensation. Ce sont des problèmes d'appel d'offres, de mécanique institutionnelle ; le Conseil général a acté cette première démarche sur la sécurisation et devrait nous accompagner (j'espère que les responsables tiendront leurs engagements). Nous plaidons depuis très longtemps pour d'autres voiries départementales : la rue du Dronckaert, le Pied-de-Boeuf... ce sont parfois des débats incessants, des combats de très longue haleine ; on y arrive mais de manière très mesurée.

Pour les élus qui découvrent le chantier de l'église, nous avons observé avec beaucoup de satisfaction la pose des premiers vitraux. La première image, qui est projetée, n'est pas vraiment « parlante » parce qu'il faut voir ces vitraux dans le contexte qu'est l'église. Il s'agit de la nef supérieure dont le vitrail d'origine a été complètement recréé, pour la plus grande partie, en conservant les petites croix en verre dépoli et verre transparent, sur lequel Luc-Benoît BROUARD, maître verrier, est venu poser son geste : la partition de Bach crescendo/decrescendo autour du chœur et autour de l'orgue. On aime ou on n'aime pas ; personnellement, j'y adhère et je pense que ce vitrail va donner un petit coup de modernité dans cette église tout en respectant en filigrane l'œuvre originale. Il faudra revoir le vitrail quand il sera complètement achevé dans quelques mois, mais c'est déjà une réelle réussite.

Je remercie les services techniques et communautaires qui travaillent à pied d'œuvre pour notre Centre Bourg qui avance et qui progresse.

☞ Ce sont d'abord de nouvelles places de stationnement. Chaque fois que l'on bloque une rue (la rue des Arts aujourd'hui), on supprime les places de stationnement afférentes. Nous avons eu à cœur d'ouvrir des poches nouvelles, temporaires pour permettre d'absorber les surplus.

10 nouvelles places à l'Hôtel de ville, sur le côté droit en regardant le bâtiment,

40 places rue Henri-Barbusse sur la frange du stade,

12 places (prévues) sur le démarrage de la rue Jules-Cornard à l'angle avec la rue de Lille

☞ C'est également la fin des gros travaux à l'Hôtel de ville. Deux chiffres : 7.232 ardoises ont été posées, qui sont du plus bel effet, et 69 fenêtres ont été changées. Non seulement le bâtiment a bel aspect, mais cette rénovation permettra surtout de réaliser des économies d'énergie, sans doute pas aujourd'hui (*rires*) ; on le constatera cet automne et les factures devraient s'alléger –c'est le but recherché–

L'Hôtel de ville sera inauguré par M. le Préfet le 14 juillet prochain.

☞ Sécurisation de l'aire de jeux au Bois-Leurent

Cette petite aire de jeux fort sympathique a été posée en juin dernier et depuis elle est très fréquentée par les petits enfants. Comme chaque fois, le partage de l'espace est difficile ; vous le savez, les ados ont toujours tendance à rouler un peu partout avec leurs vélos. On a souhaité sécuriser cette aire de jeux par la pose récente d'un bastingage, qui permet ainsi d'identifier les lieux, ce qui n'empêche toutefois pas de grands ados à s'adonner au plaisir du jeu d'enfant. C'est ainsi, on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque jeu.

C'est également au Bois-Leurent, pour les centres de vacances d'été, la pose de 6 tonnes de sable pour créer un beach volley. Le filet de jeu n'a pas encore été installé mais cela devrait être effectif dans les prochains jours et ouvert au public à certains horaires ; j'espère y voir des Roncquoises et des Roncquois en maillot de bain pratiquer ce sport. Peut-être est-ce aux élus de montrer d'abord l'exemple... ils l'ont déjà fait en de nombreuses occasions, pourquoi pas au beach volley !

La piste de bicross ludique toujours au Bois-Leurent. Rappelez-vous ; nous avons constaté que le terrain de skate avait très vite été investi par les vélos alors que la piste n'est pas conçue pour cette activité ; c'est dangereux.

Nous avons souhaité développer cette piste de bicross qui, aujourd'hui, n'est pas ouverte même si des enfants la pratiquent déjà. C'est interdit (des panneaux ont été posés), c'est dangereux mais ils le font quand même. Il faut le leur rappeler. Très rapidement, nous allons clôturer (encore une fois) pour bien identifier ce lieu et cette semaine trois modules devraient être posés, deux autres la semaine suivante, soit un total de cinq modules d'évolution pour le bicross. C'était une demande insistante et cette installation permettra de structurer le Bois-Leurent qui devient vraiment une plate-forme de loisirs intéressante pour les ados mais aussi pour la famille.

☞ De grands travaux d'assainissement sont en cours rue des Arts, rue du Docteur-Galissot, rue de la Latte. Personnellement, je louange les ouvriers qui travaillent dans de telles conditions : après la pluie incessante du mois de mai, aujourd'hui c'est pratiquement la canicule. De plus, ils sont face à des canalisations très anciennes, qui ressemblent à du gruyère ; pour la plupart, elles n'ont plus de réalité et l'on peut voir le travail des pelleteuses qui est vraiment fait sous l'angle de la microchirurgie pour arriver à passer ces grosses canalisations d'assainissement en dessous des réseaux. Cela demande du soin, de la patience, une technique particulière.

Chapeau à tous ceux qui œuvrent dans des conditions quand même très difficiles ; on y pense sans doute plus en période de travaux.

- jusqu'au 7 juillet, fermeture du carrefour devant la mairie. Les travaux ont pris un peu de retard compte tenu de la difficulté du canevas que représente le réseau.
- La rue des Arts devrait être fermée jusque fin novembre.

☞ Dans la rue des Arts également, s'élève le bâtiment « Notre Logis » dont nous parlerons tout à l'heure en termes de garantie d'emprunt.

Le rez-de-chaussée commence à être apparent, il est appelé à être investi par le commerce. Au-dessus, ce seront des logements pour personnes âgées. Petit à petit, la physionomie de cette rue commence à changer.

↳ Ce sont également les travaux sur la place Jean-Jaurès ; aujourd'hui même, a eu lieu la pose des premières marches de cette place en magnifiques pierres de Soignies.

Quant à la réfection des voiries, lors du dernier Conseil municipal, nous avons parlé de la rue des Bois-Blancs. Cette fois, c'est au tour de la rue Joseph-Hentgès qui a pu être terminée. Bravo aux services communautaires qui, pendant cette mandature, auront fait un travail colossal de requalification de voiries, de tapis de sol, de trottoirs. C'est vraiment une Institution qui est à notre écoute, qui nous accompagne, avec des fonctionnaires et des techniciens de très grande qualité ; je ne le dirai jamais assez. C'est tant mieux pour la Commune et pour les usagers que vous êtes.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, à savoir la séance de notre Conseil municipal et, pour ce faire, nous allons demander à Monsieur KROCK de bien vouloir procéder à l'appel.

M. KROCK –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 4 JUILLET 2006 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Laurent WINDELS - Bruno COSYN - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Etienne DECEUNINCK - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration Renée CALLEWAERT
 Joëlle DECLERCQ, procuration Nathalie TRIVERI
 Michel PETILLON, procuration Bruno COSYN
 André VARLET, procuration Chantal NYS
 Patrick DEGRAVIER, procuration Geneviève LEROUGE

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - REPRISE DU PERSONNEL DE LA GARDERIE DU BLANC-FOUR SUITE A SA MUNICIPALISATION -

Par délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles votée le 6 mars 2006, il a été décidé de municipaliser la « garderie primaire de Roncq - Blanc-Four » déclarée en Préfecture le 1^{er} février 1996 référencée n° 5/31224, enregistrée au Journal Officiel sous le n° 1396 du 21 février 1996. L'association a cessé son activité le 30 juin 2006 en procédant à sa dissolution.

A cet égard et à l'instar de la délibération susvisée, en vertu de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique Territoriale, il est prévu le transfert d'une partie du personnel de l'association à la ville de Roncq.

Il est proposé à ces salariés de droit privé, un contrat de droit public reprenant les clauses substantielles du contrat dont ils sont bénéficiaires, en particulier celles qui concernent la rémunération, en application de l'article 20 de cette même loi.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable aux mouvements de personnel correspondants.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Cette première délibération est simple ; nous l'avons étudiée en Commission. Elle consiste dans la suite de la municipalisation de la garderie du Blanc-Four.

Y a-t-il des questions particulières ? (Aucune).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - REMUNERATION - MAINTIEN AVANT MISE A LA RETRAITE POUR INVALIDITE

L'article 13 de l'arrêté du 5 juin 1998 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale ne prévoit pas le maintien du demi-traitement jusqu'à l'admission à la retraite d'un agent territorial, comme c'est le cas pour les fonctionnaires de l'Etat depuis que le décret n° 2000-610 du 28 juin 2000 modifiant le deuxième paragraphe de l'article 47 du décret n°86-442 du 14 mars 1986.

A cet égard, il arrive parfois qu'un fonctionnaire territorial en attente de décision sur sa mise à la retraite pour invalidité se trouve privé de toute rémunération.

C'est pourquoi M. le Maire propose, sur la base de l'article 119-II de la loi du 26 janvier 1984 qui pose le principe selon lequel : « le régime de retraite des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés à la Caisse Nationale de Retraite comporte des avantages comparables à ceux consentis par les régimes généraux de retraite des personnels de l'Etat et ne peut prévoir d'avantages supérieurs », de faire bénéficier à nos agents le maintien du demi-traitement jusqu'à la liquidation de leur retraite pour invalidité.

Dès lors que l'agent perçoit sa pension, il est procédé au recouvrement des sommes avancées.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Il s'agit également d'une délibération tout à fait interne, qui permet de faire bénéficier nos agents de service public du maintien du demi-traitement jusqu'à la liquidation de leur retraite pour invalidité.

Y a-t-il des questions particulières ? (Aucune).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE - MOUVEMENT PORTANT RETRAIT DE LA COMMUNE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Le Conseil Municipal de Neuville-en-Ferrain, par délibération en date du 26 janvier 2006, a demandé à se retirer du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole, dont il fait partie depuis l'année 2000, syndicat regroupant à ce jour 11 communes : Bondues, Bousbecque, Comines, Deûlemont, Halluin, Linselles, Mouvaux, Roncq, Warneton, Wervicq-Sud et bien sûr Neuville-en-Ferrain.

Arguments invoqués dans les courriers adressés par Monsieur le Maire de Neuville-en-Ferrain à ses collègues des autres communes membres :

- *la gestion des communes nécessite aujourd'hui une rigueur constante ; c'est dans cet esprit que la décision de retrait a été prise ;*
- *quelques dossiers positifs ont été vécus mais, d'une façon globale, Neuville-en-Ferrain ne se retrouve pas dans cette structure.*

Rappel de la participation neuvilleoise :

<i>Adhésion</i>	<i>Compétence générale</i>	
	<i>Compétence optionnelle</i>	« Technologies de l'Information et de la Communication »
<i>Non adhésion</i>	<i>Compétences optionnelles</i>	<i>Assistance technique à la gestion des archives municipales</i>
		<i>Assistance technique à l'animation d'un relais d'assistantes maternelles</i>

Enfin, la commune n'est pas concernée par l'article L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) qui prévoit les modalités financières de retrait dans le cas où le syndicat aurait acquis des biens meubles ou immeubles ou contracté des emprunts.

Par délibération en date du 23 mars 2006, le Comité du Syndicat Lys-Nord-Métropole a accepté cette demande de retrait et en a fixé les modalités financières : paiement par Neuville-en-Ferrain, au prorata du nombre de mois écoulés jusqu'à la décision préfectorale du retrait des cotisations annuelles fixées comme suit :

<i>Administration générale</i>	<i>0.90 €/habitant</i>
<i>« Technologies de l'Information et de la Communication »</i>	<i>0.38 €/habitant</i>

Dès l'instant où le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur ce mouvement et que rien ne s'y oppose, nous vous proposons d'émettre un avis identique.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Cette question, qui concerne le retrait de la commune de Neuville-en-Ferrain du Syndicat intercommunal Lys-Nord-Métropole, a été abordée longuement depuis quelque temps par voie de presse mais également à l'interne du Syndicat. Notre Conseil municipal est aujourd'hui sollicité sur ce retrait.

On peut naturellement s'interroger sur le fonctionnement de cette structure et, sans doute, sur ses perspectives d'avenir.

Comme vous le savez, à Roncq, nous avons toujours été vigilants et nous le restons sur toutes les structures auxquelles nous adhérons. Je reprends toujours vos propos, notamment ceux partagés par Bruno COSYN : nous ne voulions pas d'usine à gaz, nous voulions un outil efficace, et nous partageons la même approche du Syndicat.

Quelques observations tangibles pour donner un premier constat de son fonctionnement : depuis 2001, la ville de Roncq lui a versé, à travers sa cotisation, plus de 92.000 € et un certain nombre d'actions ont été menées :

- c'est le guide gérontologique auquel nous avons adhéré (2.302 €),
- les TIC (33.000 €), action qui a permis de former des personnels et des élus,
- enfin le PLIE que Mme DUPONT suit particulièrement (30.000 €),
- restent d'autres opérations et des actions à la carte auxquelles nous n'avons pas adhéré.

Je continue à dire que toute action de coopération intercommunale est nécessaire et même indispensable dans le contexte dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Même si la Commune reste et demeure, à mon sens, l'échelon de base indépassable de la vie démocratique, de la citoyenneté, je dis toujours : *vers qui iraient nos concitoyens s'il n'y avait plus de maire demain, s'il n'y avait plus de mairie ?*

Il suffit de constater tous les jours l'utilité des services publics et c'est tant mieux. Nous répondons –là– à une mission première.

Pour autant, dans le contexte financier, dans le contexte de décentralisation parfois inabouti, inachevé, incomplet, dans lequel elles se trouvent, les communes sont obligées d'élargir leur zone d'évolution. Pourquoi ?

Il faut d'abord échanger les expériences. Déjà échanger entre collègues élus, c'est nommer un certain nombre de problèmes, se rendre compte que nous les partageons et c'est rassurant. Vous le savez tous très bien, mes chers collègues, la vie d'élu n'est pas toujours simple ; on y côtoie les problèmes de notre société, on se prend en pleine tête les demandes, les revendications fortes de nos riverains dans un contexte où toutes les analyses démontrent que les citoyens ont parfois tendance à considérer les services publics comme un droit, comme un acquis... certes, mais plus comme des consommateurs que comme des citoyens. Or, le service public reste avant tout un service citoyen ; ce n'est pas un service marchand.

Je pense que le fait d'échanger, de nommer, de se réunir autour d'une table, permet de faire progresser un certain nombre de choses mais ce n'est certainement pas suffisant. C'était le premier principe que nous avions au tout début, lorsque nous nous réunissions dans ce club un peu informel qu'était le club des élus.

C'est aussi le fait, lorsqu'on se réunit et qu'on essaie d'adopter des cultures de travail communes, que finalement on apprend à travailler ensemble. Mais si cette intercommunalité n'est plus active, n'est plus présente, eh bien nous aurons du mal (je le dis vraiment du fond du cœur) à conserver le même niveau de services dans les années qui viennent. Je pense que cette intercommunalité est une nécessité et une des conditions majeures de la survie de l'existence même des communes.

Pour autant, cette intercommunalité doit se construire autour d'un axe fort et c'est ce pour quoi je plaide depuis quelques mois, sans pour autant être toujours entendu en interne.

De quoi se rend-on compte ?

On est face à un fonctionnement interne parfois un peu lourd, peu fluide. Les élus, que nous sommes, appartiennent à diverses commissions qui se sur-rajoutent au travail proprement communal interne, avec des dossiers très lourds, avec bien souvent une orientation du circuit décisionnel flou : qui décide de quoi ?

Nous sommes parfois face à des élus qui n'ont pas de mandat ou qui croient avoir le mandat de leur conseil municipal ; or bien souvent, ce mandat est de leur maire et non pas du conseil municipal. On a donc du mal à repérer le niveau décisionnel.

En toute transparence et franchement, la Maison de l'emploi m'a dépité.

Nous avons eu un long débat à ce sujet et nous, ville de Roncq, avons toujours plaidé pour le même objet. Il y a quinze jours, je me trouve à Linselles où j'apprends que la décision a été prise pour l'implanter à Halluin.

Ce n'est pas le problème de la localisation, mais celui de la manière dont on va aborder cette Maison de l'emploi.

C'est fait parce que des maires se sont réunis entre eux pour décider qu'elle serait implantée à cet endroit !

Ce n'est pas très correct et j'avoue être resté coi. Lors du dernier syndicat intercommunal, nous avons réagi de manière à rappeler l'élément suivant mais je reviendrai ensuite sur la Maison de l'emploi : il faut que l'on s'en sorte et, pour ce faire, il faut donner beaucoup plus de lisibilité au fonctionnement interne de notre syndicat et beaucoup plus de simplicité.

Où ce syndicat a-t-il échoué ?

Au départ, on a essayé de trouver la logique de territoire que j'ai qualifiée de « introuvable » à un moment donné. On ne l'a pas trouvée parce qu'on est entre Lys et le nord de la métropole. Stratégiquement, à l'interne de notre syndicat, on voit bien qu'il y a l'axe de la Lys et l'axe nord métropolitain qui est en train de se constituer. Si ces deux axes se recoupaient, se regroupaient, étaient solidaires, tout irait bien. Mais quand cela disjoncte quelque peu, la situation devient plus compliquée.

La logique de territoire, on ne l'a pas trouvée !

L'instrument de pression, de lobbying qu'on devait jouer auprès de la Communauté urbaine n'a pas fonctionné puisque, vous l'avez constaté, nous n'avons pas été entendus au début

du mandat, ne serait-ce que sur l'organisation territoriale de notre syndicat (ce qu'on appelle les UT), ni sur bien d'autres points : la carte sanitaire, sociale, médicale... Visiblement cet aspect est à mettre sous le boisseau.

Pour autant, il y a un axe fondamental :

1. il faut fédérer les énergies,
2. il faut mutualiser les moyens,
3. il faut dégager des perspectives concrètes, simples.

C'est la logique de l'efficacité qu'il faut prôner avant tout et non pas la logique de territoire. Et c'est vers cela que nous devons véritablement revenir.

Efficacité autour de points principaux : **les problèmes de la cuisine centrale.**

Pour avoir eu des responsabilités les uns et les autres ou pour être dans le secteur privé, vous savez que la cuisine ou la restauration est sans doute le secteur le plus dangereux pour une collectivité. Je pèse mes mots : dangereux pour des raisons de sécurité publique. Il faut donc être au top en permanence, ce qui veut dire échanger des expériences, mettre les moyens.

Aurons-nous toujours, ville de Roncq, les moyens de notre niveau ?

Je le rappelle : 1.350 repas servis quotidiennement.

Je pense que nous ne les aurons plus et il faudra que l'on s'interroge. Depuis un an, il y a eu des interrogations au sein du Syndicat mais pas de réponse. Il faut très vite en avoir.

L'instruction des permis de construire ; désormais cette charge revient pleinement aux communes, dans un contexte de judiciarisation permanente, de recours systématique à l'avocat par rapport à la décision publique. A ce niveau également, nous devons nous blinder... quel est le rôle des communes ?

Pour être garants uniquement de l'intérêt général et non pas de l'intérêt particulier, vous devez vous transformer en avocat ! C'est ainsi, il n'y a rien à faire et une commune comme Roncq n'a pas non plus les moyens humains pour instruire pertinemment les permis de construire. Je pense que la mutualisation avec la ville de Bondues, que nous avons faite de manière très pragmatique, est une solution adéquate et pertinente, qui nous permet de répondre efficacement à cette problématique. Pour autant, il faut que la volonté des autres maires soit pleine et entière... ce n'est pas dans 6 ou 8 mois ou encore dans 1 an, c'est aujourd'hui ; c'est depuis le 1^{er} janvier 2006. Ne perdons pas de temps en discours stériles et inutiles.

La Maison de l'emploi – Le théâtre classique du 17^{ème} siècle appliquait ce que l'on appelle la « règle des 3 unités ». Nous allons essayer de nous en souvenir car il s'agit de cours très anciens.

C'est d'abord l'unité de temps : il faut que l'action se déroule dans le même temps.

C'est l'unité du lieu : toute l'action du théâtre doit se passer dans le même lieu.

Et c'est l'unité d'action : il faut une seule intrigue.

Pourquoi le théâtre classique utilisait-il cette règle ?

Simplement parce qu'il ne fallait pas ennuyer le spectateur ou le déstabiliser, et faire en sorte qu'il soit complètement concentré sur l'action, le lieu et ce qui se déroule.

Partant de là, j'ai envie de donner à la maison de l'emploi une structuration proche des trois règles d'unités du théâtre classique :

Il faut une Maison de l'emploi, peu importe le lieu ; ce peut être Halluin pour des raisons que je peux entendre et comprendre. J'ai toujours dit au Maire d'Halluin : *Vous avez l'ANPE, les ASSEDIC, vous n'avez pas envie que ces structures quittent votre ville, je peux l'entendre...*

Pour autant, si la Maison de l'emploi doit être pertinente, efficace, il faut qu'elle soit en un lieu ; il faut que l'usager qui recherche l'emploi, qui recherche l'information, puisse le faire en un jour et il faut qu'il puisse mener une seule action –unité de temps, unité de lieu, unité d'action– pour éviter qu'il se disperse (la recherche d'emploi est un véritable parcours du combattant) et faire en sorte qu'il concentre toute son attention et son énergie sur son objet et rien d'autre. S'il doit commencer à réfléchir pour savoir où se situent l'ANPE, les ASSEDIC et la Maison de l'emploi, même si c'est dans la même rue, c'est déjà trop !

Que l'on ne vienne pas me dire que l'ANPE ou les ASSEDIC, pour des raisons d'aménagement interne, ne souhaitent pas entrer dans la Maison de l'emploi.

Que serait une telle attitude ?

La Maison de l'emploi, c'est une structure qui a été voulue par le Gouvernement, par l'Etat.

L'ANPE et les ASSEDIC, jusqu'à preuve du contraire, sont des agents de l'Etat.

Les agents de l'Etat font ce que l'Etat leur demande de faire : ils vont à la Maison de l'emploi !

Et ce n'est pas aux petits élus que nous sommes d'aller prêcher la bonne parole auprès de ces instances, c'est au Préfet de Région de leur dire : *Messieurs, Mesdames, vous allez à la Maison de l'emploi parce que c'est là que ce sera plus efficace !*

Ne perdons pas de temps non plus parce que, dans moins d'un an, nous serons aux échéances présidentielles et législatives. Nul ne sait comment cela se passera, si les Maisons de l'emploi qui seront alors en réflexion seront effectivement concrétisées. Ne perdons donc pas de temps si c'est vers cela que nous voulons aller.

Je serai donc favorable, et j'espère que vous me suivrez sur ce point, si les conditions ne sont pas réunies et respectées d'une Maison de l'emploi en un lieu, en une unité de temps et en une unité d'action, à ce que nous n'y adhérons pas.

Je suis favorable à ce que nous restions au Syndicat intercommunal sous certaines conditions. Nous sommes à un peu plus d'un an de la fin de ce mandat, ne chamboulons rien parce que l'intercommunalité est importante et intéressante. Tentons de la réformer de l'intérieur car, un strapontin à l'extérieur, c'est quand même moins bon. Critiquer de l'extérieur n'est pas la bonne solution ; il faut essayer de faire progresser et moderniser de l'intérieur. Pour autant, soyons vigilants et n'entrons pas dans de nouvelles actions qui nous poseraient d'autres problèmes.

Rappelez-vous, la ville de Roncq avait plaide –et nous étions d'accord– pour que l'association du PLIE soit porteuse de la Maison de l'emploi. Or, on va encore créer une nouvelle association, avec un nouveau bureau dont vous savez très bien, Mesdames, Messieurs, que les stratégies politiques des uns et des autres feront que lorsqu'il faudra désigner la composition du Bureau, on essaiera de faire plaisir, que certains feront des caprices dans leur coin... cette désignation sera complexe à réaliser parce qu'elle n'est pas bouclée ou alors, je ne suis pas au courant. Il y aura problème alors qu'une association PLIE existait sur laquelle nous pouvions nous appuyer alors que l'on recrée autre chose.

Il nous faut donc être vigilant ; restons dans ce Syndicat, reconnaissons ses faiblesses, sa crise d'adolescence (un peu longue tout de même), tentons –nous, ville de Roncq– d'être rationnels de le faire sortir de cette adolescence le plus vite possible. Si à un moment donné certaines actions ne nous agrément pas comme celle de la Maison de l'emploi, eh bien assumons toutes les conséquences de nos actions.

Voilà ce que je souhaitais vous dire à propos du retrait de la commune de Neuville-en-Ferrain que nous devons accepter puisque nous n'avons pas le choix. Naturellement, je vous laisse la parole. Sur cette question, nous avons toujours tenté de trouver l'unanimité et de faire en sorte que le bienfait de la Commune soit préservé.

Monsieur COSYN, je vous donne la parole.

M. COSYN –

Je ne m'attendais pas à un plaidoyer aussi long et aussi important sur le Syndicat intercommunal Lys-Nord-Métropole. Je réaffirme que je partage totalement vos propos.

Ce ne sera pas une usine à gaz mais une espèce de grosse baudruche. Je voudrais que nous ayons un débat entre nous, quitte ensuite à le passer en Conseil municipal, pour définir très précisément ce que nous demandons à ce Syndicat. Je pense effectivement comme vous qu'on est en train de louvoyer ; je crains également le placement des copains, des coquins, que l'on a pu voir par-ci par-là : on se fera plaisir, on va créer une structure qui créera au moins les emplois de ceux que l'on placera.

Je vous rejoins également sur le PLIE. C'était un outil pas trop mal fait, avec une volonté d'avancer. Aujourd'hui, on va lui superposer un autre organisme qui n'aura que le nom d'association, mais certainement pas le fonctionnement.

Par le biais de mails, j'ai eu le compte rendu de la création de cette Maison de l'emploi par le Syndicat intercommunal Lys-Nord-Métropole auquel je n'adhère pas. J'ai effectivement été un peu surpris.

Je voudrais donc que nous prenions le temps, en Commission, de bien mettre le sujet noir sur blanc, de façon à pouvoir intervenir pour dire *maintenant on arrête ce cinéma nous voulons de la véritable intercommunalité...* c'est fondamental pour nos communes de vivre en intercommunalité. Vous posiez la question de savoir si notre cuisine centrale était adéquate, moi qui ai vécu les affres d'une salmonellose avec 200 personnes hospitalisées, je peux vous affirmer que jamais je ne me moquerai de cette prudence qui, parfois, peut paraître excessive à certains.

Un service de 1350 repas, aujourd'hui c'est de la « cuisinette » ; il faut être clair, pour faire tourner une véritable cuisine centrale, cela demande un minimum de fonctionnement plutôt de 5.000 repas.

C'est le genre de dossier vraiment concret sur lequel il faut se poser des questions, mais il y en a d'autres, et je vais revenir au PLIE... d'autres encore, comme une centrale d'achats intercommunale pour les fournitures. Ce sont des éléments concrets et tous les baratins ou « pipis d'oiseaux » qui ont été semés à droite, à gauche, pour se faire plaisir, c'est du pipeau ! Aujourd'hui, il faut du concret.

Par exemple : si on investit 90 cts/habitant dans l'administration générale, combien cette administration générale nous fait-elle gagner : 1 €... 1,20 €... 1,50 €... très bien, c'est un bon investissement.

On a mis 90 cts pour embaucher un agent, sa secrétaire, lui acheter une voiture de fonction, un ordinateur, embaucher une assistante à la secrétaire... non ! Il ne faut pas rire, nous n'en sommes pas là.

Après la période estivale, il faudrait que vous choisissiez une date pour nous réunir et définir exactement ces différents points mais, sur le fond, je partage votre position.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, vous avez la parole.

M. DIZY –

Un dossier était également brûlant, déjà en janvier 2005, concernant la procédure d'appel d'offres informatisée. Je voudrais savoir où cela en est, si le retrait de la ville de Neuville-en-Ferrain va perturber le choix du processus qui doit être mis en œuvre par la Commission d'appel d'offres ?

Je pense que Jeannique VANDEWIELE connaît bien le sujet.

Mme VANDEWIELE –

Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu besoin de recourir à ce système informatisé ; pour l'instant, qu'il s'agisse de l'envoi des offres, des dossiers ou de la réception des réponses, tout est déjà fait. De toute façon, nous avons obligation de donner accès à l'ensemble des entreprises jusqu'à l'échelon européen. Cette procédure a donc déjà été lancée à l'interne à la commune de Roncq, sans le biais de l'intercommunalité.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix ce retrait de la commune de Neuville-en-Ferrain.

UNANIMITE, je vous en remercie.

On peut le regretter, on peut l'entendre et le comprendre. Mais je pense que, pour nous, c'est dommage car Neuville-en-Ferrain est une commune très proche, située dans l'axe nord-métropolitain. Mais on peut le « retrecoter » à un moment ; rien n'est jamais perdu.

1.04 - SA d'HLM NOTRE LOGIS - CONSTRUCTION DE SURFACES COMMERCIALES RUE DES ARTS - PRET DE 699 200 € - GARANTIE MUNICIPALE

Pour financer la construction de surfaces commerciales, la SA d'HLM NOTRE LOGIS a décidé, par délibération en date du 13 Mars 2006 de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale DEXIA MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, un prêt d'un montant de 699 200,00 € (six cent quatre vingt dix neuf mille deux cents euros), pour lequel la Ville de RONCQ a accepté d'apporter sa garantie.

Le Conseil Municipal de la Ville de RONCQ après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par DEXIA CREDIT LOCAL et après en avoir délibéré, au profit de la SA d'HLM NOTRE LOGIS,
DECIDE

Article 1 : Accord du garant

La Ville de RONCQ accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par la SA d'HLM NOTRE LOGIS d'un montant en principal de 699 200,00 €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2 : Principales caractéristiques du prêt

<i>Montant 699 200,00 € (six cent quatre vingt dix neuf mille deux cents euros)</i>	<i>Durée : 25 ans</i>
Objet du prêt : Financement de commerces à RONCQ	

CONDITIONS FINANCIERES

- **Taux Fixe** : 4,3 %
- **Versement des fonds** : à la demande de l'Emprunteur, dans les 2 mois suivant l'émission du contrat
- **Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du prêt

ECHEANCE(S)

- **Périodicité** : trimestrielle
- **Mode d'amortissement** : échéances constantes

Article 3 : Déclaration du garant

La Ville de RONCQ déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 4 : Appel de la garantie

Au cas où la SA d'HLM NOTRE LOGIS ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, le garant

s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande de DEXIA CREDIT LOCAL adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

Article 5 : Création de ressources

La Ville de RONCQ s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour assurer le paiement des sommes dues à DEXIA CREDIT LOCAL.

Article 6 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Vincent LEDOUX, Maire, est autorisé à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre DEXIA CREDIT LOCAL et la SA d'HLM NOTRE LOGIS, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, vous avez la parole.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objet de pouvoir accorder la garantie de la ville de Roncq à un prêt souscrit par la société anonyme d'HLM « Notre Logis » en vue de la construction de surfaces commerciales dans le cadre de l'opération rue des Arts. C'est un prêt d'environ 700.000 € sur 25 ans ; le Code général des collectivités territoriales plafonne notre garantie à hauteur de 50 % ce que vous retrouvez dans ce projet de délibération.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.05 - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - CIMETIERE DU CENTRE - CONVENTION A CONCLURE AVEC LA S.C.I RONCQ CENTRE</p>

La SCI Roncq Centre représentée par la SAS LOGINOR a obtenu le 22 mars 2005, sous le numéro PC 059 508 04B0037, un permis de construire de deux immeubles collectifs de 48 logements sur un terrain sis rue des frères Bonduel et jouxtant le cimetière du centre.

L'assainissement du projet est du type séparatif :

- *pour les eaux usées domestiques : épuration et refoulement vers le réseau public de la rue des frères Bonduel,*
- *pour les eaux pluviales : tamponnement par réseau surdimensionné sous la voirie de l'opération, pour une capacité de 68 m³ avec régulateur de débit placé à l'aval calé à 4 litres /seconde.*

L'aménageur a sollicité la ville de Roncq pour évacuer ce débit de fuite de 4 litres /seconde dans une canalisation de diamètre de 200 mm passant dans le cimetière, pour respecter la déclivité naturelle. Cette canalisation serait implantée le long de la limite sud du cimetière dans une bande engazonnée d'1,50 m de large avec raccordement sur le réseau de la rue Joseph-Hentgès.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SCI Roncq Centre définissant les conditions dans lesquelles la ville de Roncq autorise le bénéficiaire à occuper à titre précaire et révocable un emplacement situé sur le domaine public (document joint en annexe).

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, nous vous écoutons.

M. DESMET –

Cette délibération a pour objet de signer une convention avec la SCI Roncq, représentée par la SAS Loginord ; en fin de compte, il s'agit de faire passer les eaux pluviales du site Bonduel jusqu'à la rue Joseph-Hentgès, sur le côté droit du cimetière de Roncq qui longe les maisons situées à proximité de la maison de retraite.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - EGAL ACCES DES SCOLAIRES A L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION - CONVENTIONNEMENT AVEC LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (L.M.C.U) - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé de mettre en œuvre non seulement un réseau des piscines et centres aquatiques, mais également d'intervenir financièrement pour accompagner ce dispositif.

L'objectif que se fixe la Communauté Urbaine est de faciliter un égal accès des scolaires des écoles publiques et privées sous contrat, à l'apprentissage de la natation et de permettre aux enfants d'apprendre à nager dans de bonnes conditions et de pratiquer la natation tout au long de leur scolarité.

Cette mise en réseau des piscines et centres aquatiques se traduira par :

- 1) une diminution des temps de déplacement par une meilleure répartition des effectifs scolaires. Ainsi la piscine de Roncq accueillera les enfants scolarisés sur les communes de Roncq, Linselles et de Bousbecque.*
- 2) une aide au fonctionnement par voie de fonds de concours, attribuée aux communes disposant d'une piscine. Le montant de cette participation est fixé forfaitairement, quel que soit le tarif d'entrée scolaire appliqué par la ville qui ne peut cependant pas excéder 5,00 € (participation + facturation mairie). Ainsi, la Ville de Roncq touchera la somme de 2,50 € par élève fréquentant la piscine (Ronquois comme non Ronquois) dans le respect des directives ministérielles de l'Education Nationale.*
- 3) une aide en investissement par voie de fonds de concours afin de conforter ou d'agrandir les piscines existantes selon un programme pluriannuel. C'est ainsi que la construction d'un deuxième bassin, des accès et équipements y afférant est prévue pour la Ville de Roncq (échéance 2008/2009).*

Lille Métropole Communauté Urbaine invite les villes s'engageant dans cette opération à procéder à la signature d'une convention qui vient détailler les engagements réciproques des signataires dans le domaine de l'aide au fonctionnement. (point 2 ci-dessus).

Monsieur le Maire de Roncq sollicite de l'assemblée délibérante l'autorisation de signer cette convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine dont les caractéristiques essentielles sont reprises ci-après :

- respect de la charte communautaire favorisant l'accès des enfants scolarisés à la natation ;*
- accueil prioritaire des enfants scolarisés dans les communes incluses dans la zone de rattachement (Bousbecque, Linselles et Roncq) ;*
- convention conclue pour l'année 2006 et reconduction annuelle tacite ;*
- enfants relevant des établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat, primaires et secondaires ;*
- plafonnement des recettes perçues (droit d'entrée + concours communautaire) à 5,00 € ;*
- fonds de concours communautaire versés en deux fois (février et juillet de chaque année).*

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur MATHON va nous parler de natation.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Le 25 novembre 2005, le Conseil de Communauté a émis un vote favorable pour la mise en réseau des piscines et centres aquatiques, l'objectif étant de donner un égal accès des scolaires (publics, privés) à l'apprentissage de la natation dans de bonnes conditions. Cela se traduira par une diminution des temps de déplacement, par une répartition des effectifs sur la piscine de Roncq qui accueillera les enfants des villes de Roncq, Linselles et Bousbecque.

Une aide en fonctionnement de 2,50 € sera versée par LMCU aux villes disposant d'une piscine, et ce par élève fréquentant l'équipement (roncquois ou non roncquois).

Puis une aide en investissement par voie de fonds de concours afin de conforter ou agrandir les piscines existantes. Pour Roncq, en principe sera construit un bassin de 10 x 12 m ainsi que différents accès et équipements, sur la période 2008-2009.

Dans un premier temps, il s'agit d'une convention de fonctionnement et Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer avec LMCU, dont les caractéristiques essentielles sont :

- le respect de la charte favorisant l'apprentissage de la natation à tous les enfants scolarisés,
- l'accueil prioritaire des enfants scolarisés dans les communes de rattachement (Roncq, Bousbecque et Linselles),
- la convention est signée pour 2006 et reconductible chaque année,
- elle concerne les enfants scolarisés tant dans des établissements publics que privés, des cycles primaire et secondaire,
- le plafonnement des recettes est fixé à 5 € par LMCU qui versera 2,50 € et il appartiendra à la Commune de demander un complément jusqu'à hauteur de 5 €.
- Le fonds de concours communautaire sera versé en deux fois : en février et en juillet de chaque année.

Lors de la Commission du 27 juin 2006, une question a été posée sur le nombre de scolaires qui fréquentent la piscine de Roncq ; une première information donnait une fourchette comprise entre 5.000 et 30.000 ; ce soir, je suis en mesure de vous apporter une information plus précise, ce sont 29.402 enfants pour la période scolaire 2005/2006 dont 25.384 pour Roncq, 2.595 y compris le collège Paul-Eluard et 4.018 pour les villes de Linselles, Neuville-en-Ferrain et Bousbecque.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON.

Sans question complémentaire, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

**2.01 - PLAN LOCAL D'URBANISME - EMPLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT N°3
- CONSOLIDATION DU PROGRAMME**

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) communautaire (L.M.C.U) prévoit en zone urbaine de notre territoire ronquois, divers Emplacements Réservés pour du Logement (E.R.L), outils d'aménagement devant concourir à des objectifs de mixité sociale.

Parmi ceux-ci figure l'E.R.L n° 3, situé à l'angle du Boulevard d'Halluin et de la rue Henri-Barbusse, dont l'assiette foncière d'une superficie de 5 223 m² est reprise sous les références cadastrales AT 52 et pour lequel notre assemblée délibérante a défini lors de sa séance en date du 18 juin 2004, le programme ci-après :

- *E.R.L n° 3 : 14 à 17 logements dont 35 % en locatif social.*

Depuis lors, les établissements NOTCAR - Autocariste - qui exercent leur activité professionnelle sur ce site, ont entrepris de transférer cette activité sur le « Dronckaert II » d'ici la fin de l'année (chantier de relocalisation en cours).

Eu égard aux mouvements fonciers qui se profilent et au vu de l'expérimentation des E.R.L sur le territoire communautaire depuis près d'un an et demi, il nous paraît opportun de consolider le contenu du programme comme suit :

<i>E.R.L n° 3</i>	<i>Logements individuels à l'exclusion du type « intermédiaire »*</i>	<i>dont 30 % en locatif social</i>
-------------------	---	------------------------------------

**Rez-de-chaussée et combles aménagés (R+1).*

Dès l'instant où cette proposition est retenue, les services communautaires seront saisis dans ce sens, de manière à mettre en œuvre dès que possible la modification du P.L.U correspondante.

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Madame CALLEWAERT, vous avez la parole pour cette première délibération.

Mme CALLEWAERT –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que l'on avait positionné sur la ville de Roncq pas mal d'ERL, dont un sur l'emplacement situé à l'angle du Boulevard d'Halluin et de la rue Henri-Barbusse où se trouve actuellement Not'car.

Or cette entreprise entreprend de se délocaliser vers le site Dronckaert II. Par conséquent, nous voudrions apporter une petite modification qui sera adressée à la Communauté urbaine pour que cet ERL n° 3 soit retenu pour les logements individuels, à l'exclusion du type intermédiaire. Ce seront de petits pavillons et non plus des maisons pour lesquelles on nous oblige, pour le logement social, à prévoir un rez-de-chaussée et un étage sans aucun point commun entre les deux logements. Dans le cas présent, nous voudrions n'avoir que des maisons de type pavillonnaire et revenir au taux de 30 % de logement social au lieu de 35 % prévus. Comme nous imposons 30 % aux autres constructeurs, il n'y a aucune raison de faire une telle distinction. Nous allons en saisir la Communauté urbaine.

Il vous est demandé d'acquiescer à cette demande ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

Y a-t-il des questions ? (Aucune).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**2.02 - PROJET D'AMENAGEMENT A L'ARRIERE DU PARC DE L'HOTEL DE VILLE -
ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BATIE AK 56 - AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE CONCLURE LA MUTATION FONCIERE CORRESPONDANTE**

Lors de sa séance en date du 23 mai dernier, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur la mise en œuvre d'un projet d'aménagement à l'arrière de l'hôtel de ville, consistant notamment dans la création d'un parking paysager de 60 à 80 places, d'un accès direct et exclusif de ce parking par le boulevard d'Halluin pour les véhicules à moteur, d'un liaisonnement doux et piétonnier à l'intérieur de ce nouvel espace, cet aménagement s'inscrivant dans une plus vaste opération de maillage de nos trois parcs publics du centre-bourg mise sur pied en partenariat avec le Département du Nord au titre du Fonds de Développement et d'Aménagement du Nord (F.D.A.N).

Dans cette délibération, vous aviez entre autre autorisé Monsieur le Maire à engager une transaction amiable avec l'indivision DESTOMBES sur la base de l'évaluation du Service des Domaines, de manière à ce que la ville se garantisse la maîtrise foncière de la parcelle non bâtie, cadastrée AK 56, d'une superficie de 2 884 m².

Après des échanges de courriers entre nos services et les co-indivisaires, il s'avère qu'un accord amiable s'est dégagé sur la base de 76 €/m², ce qui correspond à un prix global à payer de 219 185,00 €, conforme à l'avis du Service des Domaines.

Dès l'instant où le principe de l'opportunité de cette propriété a déjà été débattu lors de notre dernière séance, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur cette mutation foncière au prix de 219 185,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte correspondant. La rédaction de ce dernier sera confiée à Maître DURNEZ, Notaire à Roncq et les frais correspondants seront à la charge de la commune.

Outre le prix à payer aux propriétaires, il y aura également lieu d'indemniser l'agriculteur exploitant (M. Jean-Marie DUPONT de Neuville-en-Ferrain), sous réserve de vérification du bail agricole et après avis de la Chambre d'Agriculture, l'indemnité d'éviction étant évaluée par l'intéressé à 2 884,00 €. Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et procédures en vue de « purger » ce droit de l'occupant.

Ce mouvement foncier étant susceptible d'impacter favorablement le projet de l'École Saint-François, dans sa partie « piste de chantier », nous vous proposons également :

- *d'autoriser le Maire à entreprendre et à conclure une prise de possession anticipée de cette parcelle AK 56 ;*
- *de revoir le conventionnement d'occupation temporaire avec l'A.F.T.E. de Tourcoing, de sorte que cette « piste chantier » soit créée au « droit » de la propriété Saint-François (voir plan joint en annexe), celle-ci servant d'assiette au futur accès parking.*

Cette formule offre également l'avantage de sauvegarder (temporairement) au mieux l'activité agricole de l'exploitant en place, ainsi que quelques arbres du verger.

La commission mixte « le Ronquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Madame CALLEWAERT, je vous en prie.

Mme CALLEWAERT –

Cette deuxième délibération concerne l'indivision Destombes ; il s'agit d'une parcelle de quand même 2800 m² qui appartient à deux sœurs. Pour avancer dans notre projet de l'école Saint-François, nous étions intéressés par la possibilité d'acquérir cette parcelle pour y ménager un passage vers le boulevard d'Halluin.

Au départ, les intéressées étaient réticentes mais, devant l'importance de ce bien pour la Commune, elles ont accepté la proposition des Domaines, soit un prix global à payer de 219.185 €.

Par ailleurs, nous envisageons de verser à M. DUPONT, actuellement sur la parcelle, une indemnité d'éviction de 2.884 €.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et procédures en vue de purger ce droit de l'occupant ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Ce n'est pas une question mais une remarque. La Ville ne peut faire autrement que d'acheter ce bout de terrain mais il est cher payé. Si le prix de cession à l'école Saint-François n'avait pas été fixé si haut, nous n'en serions pas aujourd'hui à 76 €/m². Quand la proposition à 76 € a été faite aux descendants de Jean DESTOMBES, à mon avis ils n'ont pas dû hésiter longtemps pour le vendre parce que c'est un bon prix et c'est bien vendu, quoi qu'en disent les Domaines.

J'espère seulement que, dans le projet de construction de l'école Saint-François, il sera possible de bénéficier de l'accès direct, comme vous me l'aviez dit en Commission, de telle façon à économiser sur les 100.000 € provisoires pour la voirie que nous devons réaliser pour parvenir jusqu'au boulevard.

M. LE MAIRE –

D'autres questions ? (Aucune).

Je pense que ce prix de 76 €, qui est l'estimation des Domaines, est toutefois largement en dessous de ce que nous pourrions attendre. En moyenne sur la commune, avec un COS de 06 –et c'est le cas– le prix est de 200 €/m²... il est important de le rappeler.

Quant vous me dites que nous aurions fait ainsi économiser à l'école Saint-François, je peux vous signaler que si nous avions proposé un prix de 25 €, il leur aurait été difficile de payer car ce coût aurait bouleversé leur économie de projet ; nous aurions alors dû leur demander 40.000 € ce qu'ils ne pouvaient pas réaliser.

Pour avoir suivi les négociations de très près, je peux vous affirmer qu'il ne leur était pas possible de supporter une telle charge. Donc, quelque part, tout le monde s'y retrouve : la Commune qui pourra aménager l'arrière de l'Hôtel de ville et l'association qui pourra développer l'école et bénéficier finalement d'une accessibilité assez rapidement. En effet, ce

« triangle des Bermudes », qui est une pâture, ne permettait pas d'aménager comme nous le voulions cet arrière ; nous aurions dû en effet longer la pâture, ce qui n'était pas forcément la meilleure solution. Je tempère ainsi un peu votre appréciation.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

2.03 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX - LOTS 1 ET 2

Les travaux d'aménagement du Centre- Bourg entrepris sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études PROFIL INGENIERIE de Lille ont été attribués en 4 lots.

Le chantier en cours nécessite quelques adaptations techniques ou prestations complémentaires pour les lots 1 et 2 suivant détails repris en annexe.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'évolution des contrats correspondants (montant en € HT).

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Marchés initiaux</i>	<i>Avenant objet de la présente délibération</i>	<i>Montants cumulés.</i>
<i>1</i>	<i>APPIA</i>	<i>249 766,25</i>	<i>58 232,90</i>	<i>307 999,15</i>
<i>2</i>	<i>SATELEC</i>	<i>129 000,00</i>	<i>18 446,19</i>	<i>147 446,19</i>
<i>3</i>	<i>SOREVE</i>	<i>138 899,66</i>	<i>NEANT</i>	<i>138 899,66</i>
<i>4</i>	<i>PASCHAL</i>	<i>65 876,04</i>	<i>NEANT</i>	<i>65 876,04</i>
TOTAL		<i>583 541,95</i>	<i>76 679,09</i>	<i>660 221,04</i>

Les avenants portant augmentation du marché de base des lots 1 et 2 respectivement de 23,32 % et 14,30 % ont fait l'objet d'un examen préalable par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) lors de sa séance du 29 juin 2006. Celle-ci a émis des avis favorables.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces avenants.

Monsieur le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Madame CALLEWAERT, vous avez à nouveau la parole.

Mme CALLEWAERT –

Cette délibération concerne l'aménagement du Centre-Bourg et il vous est demandé de bien vouloir acter des avenants. Comme dans tout projet, des petites surprises se font jour. Les entreprises qui étaient sous la maîtrise d'œuvre du Bureau d'études PROFIL INGENIERIE étaient : APPIA, SATELEC, SOREVE et PASCHAL.

Le marché initial de l'entreprise APPIA était de 249.766,25 € et l'avenant est de 58.232,90 €... je me suis aussitôt dit que tout le monde allait récrier sur l'importance de cet avenant mais, après avoir rencontré les personnes en charge de ce dossier, il faut savoir que pas mal d'aménagements ont été ajoutés.

- Par exemple, l'aménagement des Anciennes Ecuries où l'on va étendre le béton désactivé
- Le parvis de l'Hôtel de ville a été complètement restructuré, ce qui n'était pas prévu ainsi au départ
- Pour rattraper le perron de l'entrée du CCAS, il faut ajouter trois marches parce que le dénivelé est très important
- Quelques surprises au niveau des fourreaux d'assainissement, il faut en ajouter des supplémentaires.

Ce qui explique que l'avenant est de 23,32 % du lot n° 1.

Quant au lot n° 2 de SATELEC,

- Des adaptations différentes ont été nécessaires pour la salle Catry,
- Nous allons éclairer notre brave cheval,
- Rue du Docteur-Gallissot, des adaptations particulières sont également nécessaires,
- Par contre, nous faisons l'économie d'une console électrique : 4 au lieu de 5 initialement prévues, ce qui nous permet de rattraper 1.716 €

En finale, l'avenant à ce lot est de 14,30 % ; les deux autres lots restant sans modification.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants ; merci.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

M. DA SILVA –

Je me pose la question de savoir si les projets, que vous lancez tous azimuts, sont suffisamment aboutis. On retrouve toujours des avenants dans tous les sens. Vos projets sont-ils bien aboutis pour pouvoir déterminer, en appel d'offres, les projets complets ?

Dans le cas présent, les avenants sont très importants et ce ne sont pas les seuls puisque régulièrement, nous en avons à examiner en Conseil municipal. Un projet doit être travaillé en amont et non pas au fur et à mesure de l'avancement du chantier. C'est d'une importance capitale étant donné que, pour les entreprises qui répondent aux appels d'offres, les prix bordereaux (comme indiqué en Commission) sont une bonne chose, encore faudrait-il qu'ils soient globaux dès le départ.

M. LE MAIRE –

Je vais apporter une réponse vigoureuse. Pour le Centre-Bourg en 5 ans, nous avons fait preuve d'action, non pas dans la débandade et l'inorganisation, mais bien dans la cohérence... après 25 ans d'atermoiements successifs, d'études qui nous ont coûté très cher. Bref !

Sur la méthode, je vous rejoins. C'est un fait certain : on s'interroge chaque fois qu'un avenant nous est soumis. Il en est de même partout. Moi qui suis en Commission d'appel d'offres à la Communauté urbaine, on nous présente très souvent des avenants. Pour y répondre, on peut adopter deux attitudes :

- une attitude très comptable et très rationnelle : *vous ne l'avez pas prévu, tant pis pour vous.*
- Une attitude d'écoute pour essayer de comprendre : *justifiez pourquoi vous dépassez l'enveloppe initiale.*

Dans le cadre de ces travaux importants, je pense que nous avons apporté un certain nombre d'explications qui justifient ce dépassement. Quand on a la vision d'un ensemble aussi important qu'est le centre ville et malgré tous les conseils qui nous ont été donnés (notamment chez SATELEC, les techniciens sont de qualité), on ne peut pas entrer dans le détail.... Sachant que parfois c'est le détail qui change complètement une réalisation :

- par exemple, le parvis des Anciennes Ecuries qui se justifiait lorsqu'il n'y avait que les écuries, réuni avec le Centre-Bourg alors que ce sont des opérations disjointes, aujourd'hui justifie que l'on réaménage un perron de qualité. On l'a vu vivre pendant un an et, compte tenu de toutes les manifestations qui s'y déroulent, le parvis doit être beaucoup plus monumental, beaucoup plus significatif.

- De même pour le parvis de l'Hôtel de ville. Il était hors enveloppe globale du Centre-Bourg et on se rend compte aujourd'hui qu'il faut le faire bouger aussi.

Ce ne sont pas forcément des approches que nous avons eues au départ (c'est exact) mais on se rend compte à l'arrivée qu'on ne peut laisser, à côté d'un Hôtel de ville aujourd'hui magnifique, un parvis en bitume rouge, absolument horrible, qui ne répond plus aux exigences actuelles.

Ensuite, vous avez à faire face aux contraintes techniques. Quand on parle de fourreaux ou de problèmes d'électricité, de réseaux et autres, parfois on tombe aussi sur des dents dures ; c'était le cas devant l'Hôtel de ville alors que nous ne le savions pas. Quand vous questionnez les techniciens, ils vous disent qu'ils savaient effectivement que le chantier serait difficile mais, pour autant, il n'y avait pas moyen de faire un IRM du sol pour savoir exactement ce qu'on y trouverait. De plus, les médecins vous diront que même, après avoir fait un IRM, en ouvrant on découvre des choses que l'imagerie médicale n'avait pas pu détecter au départ.

L'avenant a pour objet aussi d'exister. Naturellement, on a beau jeu de nous dire : *vous n'aviez pas prévu... vous n'étiez pas bons au départ...* Ce que vous n'avez d'ailleurs pas dit, Monsieur DA SILVA. Vous avez porté une interrogation tout à fait correcte. Mais on pourrait avoir une approche de questionnement : *Vous n'avez pas réussi votre fenêtre de tir !* Et j'essaie de vous expliquer que des éléments sont venus perturber ces aménagements, ou des points que l'on n'avait peut-être pas appréciés à leur juste valeur au départ et qui nécessitent d'ajouter un avenant au marché.

Nous ne sommes pas non plus sur des enveloppes colossales au regard de l'énorme enveloppe que représente le Centre-Bourg. Je me permets quand même de défendre l'action que nous avons menée en équipe sur le Centre-Bourg et je pense que cela relève, non pas de l'exploit, mais d'une action qui a été menée dans de bonnes conditions puisqu'en pratiquement 6 ans nous aurons bouclé un dossier « serpent de mer ». Mais je vous rejoins sur la procédure.

M. DA SILVA –

J'ai encore une interrogation ; vous avez parlé du parvis des Anciennes Ecuries. En discutant de ce sujet, on m'a dit que le dossier n'était pas abouti, qu'il serait repris ultérieurement. Pour ma part, c'est un point important et il serait préférable de le réaliser en même temps.

M. LE MAIRE –

Cet aménagement est prévu au budget 2007, dans le cadre du FDAN (Fonds départemental d'aménagement du Nord) ; nous avons liaisonné les parcs, notamment le parc Duclos et cela fera partie de cette enveloppe.

M. DA SILVA –

Il est vraiment dommage que ce parvis ne soit pas réalisé simultanément, avec le reste du centre ville. Pour ma part, ces travaux devaient l'être. Il est lamentable aujourd'hui d'avoir les pieds pleins de boue.

M. LE MAIRE –

Pour célébrer beaucoup de mariages et de noces d'or dans cette salle, je n'ai jamais vu des personnes y entrer avec des sabots et de la boue aux pieds.

M. DA SILVA –

Cela m'est déjà arrivé !

M. LE MAIRE –

Pourtant, vous n'avez pas marié grand monde ; vous aurez la joie de marier votre fille et j'espère qu'il fera beau et que vous n'aurez pas les pieds crottés. Je vous le souhaite. Je mets cette remarque sur le compte de la fébrilité en raison du match de football.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.04 - MAILLAGE DE NOS PARCS PUBLICS DU CENTRE-BOURG - OPERATION D'AMENAGEMENTS - FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU NORD - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ETUDES ET RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Une réflexion globale de mise en réseau des trois parcs du Centre-Bourg, de requalification et valorisation du parc Vansteenkiste et d'extension du parc de l'hôtel de ville a été engagée avec l'aide du Conseil Général du Nord - Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires (D.E.D.T) au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (F.D.A.N) - Volet Aménagement Local, Section Environnement.

Cette démarche s'articule autour de trois étapes essentielles :

- *le cahier des charges, qui a été réalisé par la D.E.D.T sous le contrôle de la ville,*
- *l'étude réalisée par un bureau d'études qualifié,*

- la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux, établi selon les conclusions de l'étude.

Le subventionnement du Conseil Général du Nord est le suivant :

- pour les études : montant de dépenses subventionnable de 40 000 € HT à hauteur de 80 % ;
- pour les travaux : montant de dépenses subventionnable de 600 000 € HT (sur périodes de 3 ans) à hauteur de 35 %.

Sur la base du cahier des charges et au terme de la mise en concurrence de bureaux d'études, a été retenue l'équipe Agence PERGAME (LILLE) et GREET Ingénierie (AUDINGHEN) pour un montant HT de 26 700,00 € HT.

Par ailleurs, pour les besoins de cette étude, un relevé topographique du parc Vansteenkiste est nécessaire et sera confié après consultation au cabinet Jacques LEFEBVRE à Tourcoing pour un montant de 3 340,00 € HT.

*Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Nord, une subvention au titre du F.D.A.N - Environnement au taux de 80 % des montants HT des études et relevés topographiques, soit **24 032,00 €** (30 040 € x 80 %).*

Monsieur le Maire soumet ce projet de délibération à l'approbation du Conseil Municipal.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, j'ajoute qu'on ne pouvait pas non plus prévoir le stationnement : on a rajouté 10 places de stationnement devant l'Hôtel de ville et j'avoue qu'on n'avait pas prévu la fenêtre de tir. Mais nous sommes aussi pragmatiques et nous savons aussi entendre ce qui se passe dans la ville et y répondre.

Madame CALLEWAERT, nous vous écoutons pour cette dernière délibération pour ce qui vous concerne.

Mme CALLEWAERT –

Presque tout est dit dans le titre ; nous avons pour ambition de réunir nos grands parcs (Vansteenkiste, Hôtel de ville et autres) et, pour ce faire, nous avons engagé des études. Cette démarche est articulée autour de trois étapes :

- un cahier des charges a été réalisé,
- une étude également par un bureau d'études qualifié,
- la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

C'est une très belle étude ; nous avons la chance d'avoir plusieurs parcs en plein cœur urbain. Il nous faut les valoriser dans les années qui viennent, du moins préserver notre capital et faire en sorte qu'il y en ait peut-être un peu plus dans la métropole. Tout cela nous permettra de réfléchir au mode de fonctionnement futur de nos parcs et, en même temps, sur la façon d'aménager notre hydrographie d'où la présence du GREET Ingénierie pour travailler surtout les réseaux hydrographiques à travers l'étang du parc Vansteenkiste mais aussi toutes les poches que la Ville recèle un peu partout et qui sont très jolies.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.05 - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - CARREFOUR DU « PIED DE BOEUF » - CESSION GRATUITE DE TERRAIN PAR LA SCI ROUSSEL DEJONGHE

La SCI ROUSSEL DEJONGHE a obtenu le 3 mars 1999, sous le numéro PC 059 508 98B 0076 un permis de construire un bâtiment à usage de commerce-117 rue de Tourcoing à Roncq.

Cet arrêté mentionnait la cession gratuite, en application de l'article R332-15 du Code de l'Urbanisme, d'une bande de terrain d'une surface de 127 m², bande de terrain destinée à une opération de sécurité au carrefour de la rue du Dronckaert et la rue de Tourcoing toutes deux en cet endroit, routes départementales.

Or, comme l'avait spécifié la direction de la voirie et des infrastructures dès janvier 1999, cette opération implique l'apport de l'assiette foncière par la Ville de Roncq.

Il convient donc de procéder à la cession par la SCI ROUSSEL DEJONGHE de l'assiette foncière nécessaire à l'aménagement de voirie, comprenant l'élargissement de chaussée qui a été réalisé par les services départementaux en 2005 et la réalisation prochaine des trottoirs par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Un plan de division a été dressé à cet effet par Monsieur Dominique CORNILLE, géomètre expert foncier DPLG à Halluin, pour une emprise de 107 m² suivant plan joint en annexe.

Il a été convenu avec la SCI ROUSSEL DEJONGHE de la prise en charge des frais de division de terrain et de transfert de propriété par la Ville de Roncq.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relative à ce transfert dans notre patrimoine foncier.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. LE MAIRE –

Le Pied de Bœuf, enfin !

M. FLAHOU –

Cet aménagement a été mené, comme vous l'avez tous vu, entre LMCU et le Département avec, malheureusement, un problème de surface pour réaliser des trottoirs en toute sécurité pour les gens qui, à l'heure actuelle, sont obligés de descendre pour reprendre le trottoir qui est également en schiste.

La SCI Roussel Dejonghe est installée à cet endroit depuis 1999. L'arrêté prévoyait une cession gratuite et, naturellement, nous vous proposons d'accompagner cette cession en prenant en charge les frais de division du terrain et de transfert de propriété, Dès que cette délibération aura été actée, LMCU sera dans les starting bloc pour aménager le plus rapidement possible ce trottoir qui pose beaucoup de problèmes aux riverains de ce carrefour.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU, en tout cas pour votre action constante dans ce domaine. Je sais que vous avez mené l'opération de main de maître.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

2.06 - CREATION DE PARCS DE STATIONNEMENT - CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS A LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (L.M.C.U)

La Ville de Roncq a sollicité de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) la réalisation de parcs de stationnement et obtenu son accord pour deux aménagements :

- *rue de Lille, à l'entrée du parc Vansteenkiste, pour une capacité de **13 places**,*
- *parking de la gare, pour une capacité de **55 places**,*

ces terrains nus devant faire l'objet d'une cession gratuite à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Les emprises foncières nécessaires sont estimées à $\pm 600 \text{ m}^2$ (parcelle cadastrée AB 299) pour le parc de stationnement de la rue de Lille (entre les numéros 362 et 364) et $\pm 1 800 \text{ m}^2$ (parcelle cadastrée AL 591) pour celui du parking de la gare (accès depuis la rue de Lille).

Les surfaces réelles à céder feront l'objet de plans de division par un géomètre expert.

Il vous est donc proposé de vous prononcer favorablement sur ces cessions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir, les frais de ces derniers étant à la charge de Lille Métropole Communauté Urbaine.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. FLAHOU –

Dans ce cas également, nous avons de très bonnes relations avec LMCU, comme le rappelle souvent Monsieur le Maire, qui nous demande de délibérer pour céder deux terrains :

- rue de Lille (face au cabinet médical) pour environ 600 m² pour y réaliser un parking, nous l'espérons, d'une capacité de 13-15 places ; bien sûr, il faudra démolir les garages existants où sont stockées les tondeuses des parcs sachant que tout ce matériel va être transféré au CTM ; l'opération pourrait être menée en septembre.
- Parking de la gare pour une capacité de 55 places ; cet aménagement de la partie avant sera réalisé en enrobé en lieu et place du schiste actuel.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

2.07 - AMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M) - AVENANTS N° 1 OU 2 AUX MARCHES DE TRAVAUX - LOTS 4-6-8-10 ET 13 - PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

Lors de sa séance du 23 mai dernier, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement pour la conclusion d'avenants n° 1 relatifs à l'aménagement du Centre Technique Municipal (C.T.M).

Dans la dernière phase de réalisation des travaux , il s'est avéré nécessaire de procéder à de nouvelles adaptations techniques pour les lots 4, 6, 8, 10 et 13 suivant détails repris en annexe.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de l'évolution des contrats correspondants (montants en € HT) :

<i>Lot</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montants initiaux</i>	<i>Avenants antérieurs cumulés</i>	<i>Nouveaux avenants</i>	<i>Montants cumulés (prix de base)</i>
<i>1</i>	<i>VANMARCKE</i>	<i>148 210,89</i>	<i>18 759,85</i>	<i>néant</i>	<i>166 970 ,74</i>

2	SIATE	110 923,00	3 500,00	néant	114 423,00
3	SIATE	89 435,00	0,00	néant	89 435,00
4	SMETS	142 870,86	- 10 262,18	1 115,40	133 723,58
5	AIR CONCEPT	33 635,00	0,00	néant	33 635,00
6	SICRAL	28 605,00	1 848,00	180,00	30 633,00
7	MODULE	30 000,00	3 829,85	néant	33 829,85
8	ACRT	41 373,07	673,91	1 022,87	43 069,85
9	VANDENDRIESSCHE	50 121,16	2 829,40	néant	52 950,56
10	RAYONOR	50 347,50	0,00	515,78	50 863,28
11	DESBARBIEUX	94 282,41	3 173,43	néant	97 455,84
12	EBF	194 064,00	0,00	néant	194 064,00
13	DELPORTE	145 979,70	0,00	- 117,26	145 862,44
TOTAL		1 159 847,59	24 351,26	2 716,79	1 186 916,14

L'avenant du lot n° 6 portant augmentation cumulée du marché de base dudit lot de 7,08 % a fait l'objet d'un examen préalable par la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O) lors de sa séance du 29 juin 2006. Celle-ci a émis un avis favorable.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces avenants.

D'autre part, le délai global d'exécution, fixé initialement à 7 mois (dont 1 mois de préparation) doit être prolongé de 4 semaines pour tenir compte des périodes de validation de contraintes techniques et des travaux induits.

Monsieur le maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

Les commissions municipales « Le roncuois dans sa ville » et « L'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 27 juin 2006.

M. FLAHOU –

Je suis vraiment désolé pour M. DA SILVA mais j'ai à vous présenter des avenants.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA a su démontrer sa grande ouverture d'esprit, ce soir. Bravo.

J'avais même prévu un carton rouge et un carton jaune. Je le brandirai le moment venu mais, pour l'instant, tout s'est bien passé. Je range donc mes petits cartons.

M. FLAHOU –

Le 23 mai dernier, nous avons débattu sur des avenants concernant le CTM. Nous présentons pour la dernière fois d'autres avenants, en particulier pour le lot n° 6 qui a fait l'objet d'une CAO récemment.

Le marché avec l'entreprise SICRAL pour laquelle nous aurons passé des avenants cumulés pour 7,08 %... j'ose dire que, par rapport à l'enveloppe globale du CTM nous en sommes à 2,33 % d'avenants et ce sera terminé.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est ainsi adoptée, compte tenu de l'abstention des groupes « Bien dans ma Ville, Bien dans ma Vie », « Alliance & Actions » et « Une voix libre ».

2.08 - RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - ENTRETIEN ET RENOVATION - MISE EN CONCURRENCE - DELEGATION AU MAIRE - ARTICLE L.2122-21-1 DU C.G.C.T - PERIODE TRIENNALE 2007/2009

L'entretien et la rénovation de nos réseaux d'éclairage public sont fondés sur une complémentarité entre nos services municipaux et les entreprises spécialisées, le choix de ces dernières relevant bien évidemment d'une mise en concurrence conforme au Code des Marchés Publics (C.M.P).

Dès l'instant où les contrats en cours arrivent prochainement à échéance, il nous revient donc de relancer une consultation, selon les modalités qu'il appartient à Monsieur le Maire de définir et ce, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

L'étendue des besoins à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés (à bons de commande) se résument comme suit :

<i>Nature</i>	<i>Montants annuels H. T</i>	
	<i>Mini</i>	<i>Maxi</i>
<i>Entretien des réseaux d'éclairage public</i>	<i>50 000 €</i>	<i>150 000 €</i>
<i>Rénovation des réseaux d'éclairage public</i>	<i>50 000 €</i>	<i>100 000 €</i>

en sachant que les contrats correspondants seront conclus pour une première période de 12 mois, renouvelable deux fois (2007/2008/2009).

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir charger Monsieur le Maire de souscrire les marchés correspondants en application de l'article L.2122-21-1 du C.G.C.T dont les modalités prévisionnelles s'inspirent très largement de procédures antérieures (marché négocié ou appel d'offres).

Ce dispositif délibératif permet ainsi à Monsieur le Maire, outre de lancer la consultation selon les modalités qui lui paraissent les mieux adaptées, de conclure les contrats correspondants après décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, sans que notre assemblée délibérante n'ait à se prononcer à nouveau sur ce dossier.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. FLAHOU –

En fin d'année va se terminer la période 2004-2005-2006 concernant les réseaux d'éclairage public à la fois en entretien et en rénovation.

Nous vous proposons, ce soir, de voter cette délibération pour poursuivre l'action sur la période 2007-2008-2009 pour un montant HT minimum de 50.000 € et maximum 150.000 € en entretien et un minimum de 50.000 € et un maximum de 100.000 € en rénovation.

Je profite de cette délibération pour vous donner quelques chiffres des opérations menées au cours des années précédentes :

- 2000 à 2001 en entretien.....	79.830 € ht
- 2001 – 2002	76.430 € ht
- 2002 – 2003	86.859 € ht
- 2003 – 2004	99.750 € ht
- 2004 – 2005	121.850 € ht

A la lecture de ces chiffres, vous pouvez constater que le curseur se situe au milieu de la fourchette mini-maxi.

Concernant la rénovation :

- Saison 2004	84.809 €
- Saison 2005	82.074 €

Là également, nous vous demanderons de voter un minimum de 50.000 € et un maximum de 100.000 €.

Il s'agit naturellement de marchés à bons de commande.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>2.09 - PROPRIETE DE LA VILLE - AVENANT N° 1 MARCHE N° AO-04D - SOCIETE ESTERRA</p>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les prestations de propreté de la ville ont été confiées, par marché à bons de commande du 22 mars 2005, pour une durée d'un an renouvelable 2

fois par reconduction expresse, à l'entreprise ESTERRA pour un montant mini de 85 000,00 € HT et un montant maxi de 150 000,00 € HT par année civile.

L'article 4.3 du CCAP « révision de prix » prévoit une révision de prix comme suit :

- $P_n = P_{n-1} (0,85 \times EBI_t / EBI_{t0} + 0,15 TCH_t / TCH_{t0})$
- dans laquelle :
 - o P_n = prix forfaitaires révisés
 - o P_{n-1} = derniers prix forfaitaires connus
 - o EBI = Energie Biens Intermédiaires
 - o TCH = Services Transports, Communication, Hôtellerie, Cafés, Restauration.

Considérant d'une part que ces indices sont sans lien avec l'objet du marché et que, d'autre part, la formule, en respect de la réglementation applicable aux marchés publics, devrait prévoir une partie fixe minimale de 12,5 %. Par ailleurs, la date d'application de cette révision est imprécise.

En conséquence, l'article 4.3 du CCAP est modifié comme suit :

- les prix sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année,
- la révision est calculée selon la formule suivante :
 - o $P_n = P_0 \times (0,15 + 0,85 ICH TS m_1 / ICH TS m_0)$
 - o dans laquelle :
 - P_n = prix révisé
 - P_0 = prix initial
 - ICH TS = valeur de l'Indice du coût horaire du travail tous salariés - Industries mécaniques et électriques - publié au B.O.C.C.R.F. et disponible sur le site internet de l'INSEE : www.indices.insee.fr à partir de l'identifiant 063021506
 - m_0 = indice du mois de remise des offres, soit Janvier 2005
 - m_1 = indice du mois de janvier de l'année concernée.

La commission mixte « le Roncquois dans sa Ville » et « Aménagement de la Ville et de la Campagne » a examiné cette question lors de sa séance du 27 juin 2006.

M. FLAHOU –

Je ne sais pas si nous serons à l'heure pour le début du match parce que je vais vous expliquer ce à quoi correspondent les formules de révision de prix, notamment ce qu'est un $P_n = P_{n-1} (0,85 \times EB1_t / EB1_{t0} + 0,15 TCH_t / TCH_{t0})$... (rires) en fait, pour faire simple, l'article 4.3 du CCAP, comme évoqué en commission, concerne les modifications de prix.

Nous vous demandons d'accorder cette modification par rapport à l'autre calcul, que vous avez tous compris comme moi... M. CROP ayant précisé, en réunion de Commission, que nous aurions pu subir une augmentation de 3,9 % avec l'ancienne formule tandis qu'avec la formule qui vous en proposée ce soir, cette augmentation serait d'environ 1 %.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur FLAHOU.

Grâce à vos explications, tout le monde adopte votre délibération à l'unanimité ; bravo.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONCQ DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET AUTOROUTIER A 24

La commune de Roncq, en sa séance du 4 juillet 2006, prend note de la décision de l'Etat de créer un projet autoroutier A 24. Dans le cadre de la concertation publique organisée par le maître d'ouvrage, le Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, il lui est proposé d'émettre un avis sur les familles de fuseaux 1, 2 et 2 bis. Au nord de l'A 26, les deux familles de fuseaux prévoient deux options de passage au droit de Lille : utilisation du fuseau « Pont du Badou » ou poursuite du fuseau historique jusqu'à l'A 22.

Elle rappelle les avis rendus à ce sujet :

- le 26 mars 2002 dans le cadre de la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille :

« Contournement de la métropole : opposition au projet de l'autoroute A 24 (reprise au PLU en réserve infrastructure n°1) qui, selon le rapport « ne représente pas d'intérêt dans l'organisation spatiale métropolitaine pour la fonction de desserte » (p. 178). La fonction de transit peut alors très bien s'accommoder d'un contournement de la métropole plus au nord, par la Belgique. A besoin eurorégional, réponse eurorégionale ».

- le 14 octobre 2003, à l'occasion de la consultation administrative organisée dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (nouveau PLU), notre assemblée demandait solennellement la « suppression de la réserve d'infrastructure de l'A 24 sur le territoire communal conformément à la délibération 2.02 du Conseil Municipal du 26 mars 2002 ».

Considérant que ce type de projet est de la compétence de l'Etat, l'assemblée délibérante arrête l'expression de son avis à son niveau, c'est à dire le territoire communal.

Le Conseil municipal de Roncq confirme son opposition ferme et unanime à la variante de raccordement à l'A 22 qui ne répond nullement à l'esprit des orientations du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 18 décembre 2003 qui a pour ambition de concilier le développement économique, l'attractivité des territoires et le développement durable. La dite variante traverse les zones les plus densément peuplées de ce projet et n'offre aucune perspective en termes de développement économique. Elle menace enfin tous les efforts de valorisation de notre patrimoine paysager et ceux d'une agriculture péri-urbaine dont le croissant nord-ouest de l'agglomération lilloise se caractérise par une forte valeur ajoutée (maraîchage, horticulture et vente directe de produits agricoles).

**ADRESSE du Conseil Municipal de Roncq à
Monsieur le Premier Ministre**

Le volet consacré à la politique nationale des transports dans les orientations du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 insiste sur la nécessité de bien insérer les régions françaises dans l'espace européen et dans l'économie

mondiale, en conciliant le développement économique, l'attractivité des territoires et le développement durable.

En marge de la concertation publique sur le projet autoroutier A 24, le Conseil Municipal de Roncq prend note de la volonté du gouvernement d'améliorer le bon fonctionnement du corridor nord-européen de marchandises et de voyageurs tout en demandant au Premier Ministre de privilégier dans sa politique les solutions multimodales alternatives au tout autoroutier par le développement à la fois de l'offre ferroviaire et fluviale. Dans le même temps, il serait utile d'accentuer la volonté de réduction des nuisances des transports sur la santé : la pollution de l'air, le bruit, les accidents ; d'améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics et de maîtriser l'évolution des pratiques de déplacements. Le gouvernement serait fort inspiré de diligenter une étude épidémiologique de manière à mesurer l'impact historique sur la santé d'une autoroute.

**ADRESSE du Conseil Municipal de Roncq à
Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille**

Alors que l'Etat prévoit la croissance du trafic routier sur un taux annuel de 2% à l'horizon 2025, le schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole affirme que « la croissance de la circulation des automobiles et des poids lourds n'est pas inéluctable » (p.179 de l'avant projet de schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole). Et de prôner une « action de longue haleine », une véritable « révolution culturelle » visant à mettre en œuvre une « politique de gestion de la mobilité guidée par les principes de développement durable ». En marge de la concertation publique sur le projet autoroutier A 24, le Conseil Municipal de Roncq demande au Président de L.M.C.U. de bien vouloir organiser une vaste réflexion sur les réseaux et les modes de déplacements au niveau de la métropole lilloise dans l'esprit des objectifs du Schéma Directeur dont la volonté est de réduire les nuisances des transports sur la santé : la pollution de l'air, le bruit, les accidents ; d'améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics et de maîtriser l'évolution des pratiques de déplacements.

M. LE MAIRE –

Pour clôturer notre Conseil, nous allons organiser un débat entre nous sur le projet autoroutier A24, débat que nous avons déjà eu entre nous à deux reprises.

En 2002, au moment de la révision du SDAU, notre Conseil a rendu un avis unanime sur ce problème aussi très ancien qu'est l'autoroute A24. Et le 14 octobre 2003, au moment de la révision du POS pour sa transformation en PLU, nous avons également émis la même pensée.

J'accepte tout à fait le principe de ce débat en interne mais je souhaite, comme pour la question de coopération intercommunale, que nous puissions maintenir l'unanimité de groupe, l'unanimité de pensée qui, finalement, fait la force de notre assemblée communale.

La concertation publique, c'est quoi ?

L'Etat nous invite à répondre à une question, à rendre un avis ; la question clairement posée se situe sur trois fuseaux : 1, 2 et 2bis que vous voyez apparaître sur la carte, et nous

devons débattre de leur opportunité et non pas sur l'opportunité de l'autoroute ; ce n'est pas à nous d'en débattre puisque l'Etat nous demande de nous positionner sur le tracé et non pas sur une opportunité quelconque.

Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il va nous tacler en touche ; là n'est pas le problème.

Pour autant, chacun peut avoir des avis qui peuvent être différents sur l'opportunité d'une nouvelle autoroute dans la métropole lilloise. A nous de l'exprimer.

Mais je souhaite que nous l'exprimions dans le cadre institutionnel qui est celui qui nous est proposé. Si les élus de la République ne respectent pas le cadre des institutions, plus personne ne le respectera.

Personnellement, je souhaite vraiment que nous répondions à cette question comme nous l'avons déjà fait (si tel est votre souhait) et que nous puissions éventuellement faire d'autres expressions particulières de manière à faire remonter un certain nombre de sentiments partagés par la plupart de nos collègues.

Pour avoir lu beaucoup de choses qui parfois m'ont fait hérissier le poil, je voudrais simplement recadrer le débat. Je vais vous livrer une pensée de Nietzsche que j'aime beaucoup « *Ce sont les paroles les moins tapageuses qui suscitent la tempête et les pensées qui mènent le monde viennent sur des pattes de colombe* »

Je souhaite que nous puissions être comme sur des pattes de colombe, à la fois vigilants et prudents.

La colombe, ce n'est pas la fragilité ; rappelez-vous la très belle lithographie de Picasso sur la colombe. Qu'y voit-on ?

A la fois, la légèreté du duvet mais aussi la densité du marbre que représente la colombe.

Soyons donc denses comme le marbre, légers comme le duvet à savoir que nous devons être vigilants ; pour autant, nous devons être prudents dans les déclarations, dans nos déclarations.

Je recadre bien le débat puisque c'est mon devoir : nous sommes bien sur l'expression à rendre dans le cadre d'une concertation dont les questions portent sur un tracé qui passe de toutes les manières par Roncq, dans tous les sens du terme de raccordement. A nous, aujourd'hui, de nous exprimer et je demande aux différents groupes de prendre la parole et de débattre ensuite.

Qui veut prendre la parole ?

Nous écouterons donc successivement M. TAILLEZ, M. COSYN, M. DIZY et M. DA SILVA.

M. TAILLEZ –

Mes chers collègues, nous sommes invités aujourd'hui à rendre un avis sur le projet autoroutier A24 dans le cadre de la concertation publique organisée par l'Etat. Vous vous en doutez, l'avis que nous rendons aujourd'hui, au nom du groupe « 100 % Roncq » est en tous points conforme aux avis rendus à deux reprises, à l'unanimité des membres de cette assemblée.

Tout d'abord, et je vais me permettre de le rappeler, le 26 mars 2002 dans le cadre de la révision du SDAU (Schéma d'aménagement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille), nous présentions la revendication suivante : contournement de la métropole, opposition au projet de l'autoroute A24 reprise au PLU en réserve d'infrastructure n° 1 qui, selon le rapport –je le cite– ne représente pas d'intérêt dans l'organisation spatiale métropolitaine pour la fonction de desserte. La fonction de transit peut alors très bien s'accommoder d'un contournement de la métropole plus au nord, par la Belgique. A un besoin eurorégional, une réponse eurorégionale.

Puis le 14 octobre 2003, vous citiez cette date à l'instant, Monsieur le Maire, à l'occasion de la consultation administrative organisée dans le cadre de la transformation du POS en PLU, notre assemblée demandait solennellement la suppression de la réserve d'infrastructure de l'A24 sur le territoire communal, conformément à la délibération 2.02 du Conseil municipal que je viens de rappeler.

Constant –c'est une évidence– dans l'approche communale menée par notre assemblée sur un sujet d'intérêt national, le groupe « 100 % Roncq » demande à Monsieur le Maire de réaffirmer, dans le cadre de la concertation publique actuelle, la position unanime de notre Conseil c'est-à-dire sa franche opposition à la variante de raccordement à l'A22.

Pour mémoire, permettez-moi de vous relire le passage du projet de SDAU de Lille Métropole arrêté le 10 décembre 2001 qui atteste bien qu'il s'agit d'une question relevant de la compétence de l'Etat : *l'autoroute A24, qui répond au schéma de service collectif de l'Etat pour le transport de voyageurs, a une fonction de transit.*

Et je cite à nouveau cette phrase qui dit : *Elle ne représente pas d'intérêt dans l'organisation spatiale métropolitaine pour la fonction de desserte.*

Bien évidemment, chacun d'entre nous est amené à déplorer quotidiennement la saturation de nos réseaux structurants actuels et je ne citerai que quelques chiffres :

Plus de 140.000 unités véhicules/jour empruntent l'autoroute A1 à hauteur de son intersection avec l'A25 ;

Entre 60 et 100.000 unités véhicules empruntent chaque jour les voies rapides urbaines qui ceinturent le centre de Lille.

Dans le même temps, des voies nationales et départementales existantes apparaissent insuffisantes.

Et je poursuis encore ma lecture du SDAU, arrêté le 10 décembre 2001, qui dit que *la réalisation de l'A24 doit tenir compte du réseau routier proposé au schéma directeur de l'arrondissement de Lille et des alternatives d'itinéraires offertes par des infrastructures existantes ou en projet. Cette analyse menée conjointement avec les partenaires belges devra faire l'objet d'une étude précise des fonctions du réseau dans un contexte élargi à l'eurorégion.*

Je continue par le chapitre du SDAU visant à renforcer l'intermodalité pour le transport de marchandises et dans lequel LMCU affirme sa volonté politique forte de réaliser deux projets majeurs sur l'axe nord-sud :

- l'autoroute ferroviaire Lille-Paris-Lyon dont le tracé devra être déterminé en utilisant le plus possible la proximité avec les autoroutes existantes ;
- le canal Seine Nord qui, pour être efficace, devra être mis en liaison avec le littoral et le sud du département par voie d'eau optimisée.

Et le SDAU de conclure que *ces deux projets nécessitent une volonté gouvernementale mais apparaissent, à long terme, comme incontournables pour offrir une véritable alternative intermodale.*

Je vous rappelle qu'à quelques réserves près, notre assemblée a adopté le schéma directeur –et donc ce texte– à l'unanimité, Monsieur le Maire. Des solutions doivent donc être mises en œuvre par les différentes institutions en charge des réseaux de déplacement, des personnes et des marchandises et, plus particulièrement, l'Etat et la Communauté urbaine. C'est pourquoi nous vous invitons, Monsieur le Maire, à appeler l'attention du Chef du Gouvernement et du Président de la Communauté urbaine afin de leur demander de placer leur politique des transports sous l'angle résolument affirmé du développement durable dont les solutions fluviales et ferroviaires peuvent apporter des alternatives au réseau autoroutier déjà très dense dans notre région.

Et je résume, pour conclure, ainsi l'esprit des propos du groupe « 100 % Roncq » : un avis exprimé à l'échelon du territoire communal dans le cadre de la concertation publique

organisée par l'Etat sur le projet autoroutier A24 ; un refus ferme et déterminé à la variante de raccordement à l'A 22.

Une adresse au Premier Ministre et au Président de la Communauté urbaine les incitant à mettre en œuvre les bonnes intentions qu'ils déclarent en préambule de leur politique de transport, dans leur volonté à concilier développement économique, attractivité des territoires et, enfin, développement durable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN, vous avez la parole.

M. COSYN –

M. TAILLEZ parle comme un énarque.

M. TAILLEZ –

Merci, pour le compliment.

M. COSYN –

Je ne sais pas...

Je ferai simple : nous avons été unanimes contre ce fuseau de l'A24 ; c'est clair, nous le sommes toujours.

Entre-temps, on a quand même pu voir évoluer un certain nombre de choses. On voit passer des Ministres qui une fois sont à la santé, une autre fois aux transports, ensuite peut-être aux anciens combattants... tout dépend de leur promotion personnelle.

On parle de ce pont du Badou depuis quelque temps ; ce pont du Badou, c'est le miracle : c'est pour éviter d'embêter les gens de la métropole !

C'est une moquerie sans nom, c'est scandaleux de vous entendre raconter cette histoire tout simplement parce que, depuis 30 ans, tout est fait au niveau de l'urbanisme, des préemptions de terrains, des documents juridiques et autres, pour que cette autoroute A24 vienne sur la métropole et sur notre secteur.

De l'autre côté, il n'y a rien. Juridiquement, si demain cette autoroute se faisait par-là, il faudrait peut-être 20 ou 30 ans pour acquérir les terrains. Cela poserait d'énormes problèmes notamment par tout ce qui a été mis en place. De plus, l'Etat se ferait constamment attaquer par un ensemble de riverains, un ensemble de propriétaires.

Autre point important : les Belges n'en ont strictement rien à faire de l'A24 !

Ils ne veulent absolument pas en entendre parler !

C'est vraiment notre problème !

Par ailleurs, ce qui a été dit depuis quelques années est très pur et très juste : *il faut chercher une variante !* Mais ce sont de belles paroles. Personnellement, étant un habitué de la Haute Maurienne, je ne passe donc pas très loin du tunnel de Fréjus derrière Modane. Depuis plus de 15 ans, je passe mes vacances dans cette région et cela fait plus de 15 ans qu'une exposition est faite sur la liaison Lyon-Turin par le ferroutage ; ils en sont encore à faire des puits pour procéder à des analyses géologiques pour voir comment cela va se passer.

Il faut être conscient que, dans ce pays, des gens ne tiennent absolument pas à des liaisons par ferroutage ou voies navigables. Au niveau des transports, un groupe très puissant cherche à continuer à les développer. Or aujourd'hui, on le voit bien, il commence à y avoir des problèmes de logistiques de camions parce que des regroupements énormes se produisent à ce niveau-là... Il ne faut pas rêver, les liaisons intermodales d'un autre style (pourtant, je suis tout à fait d'accord ; c'est le bon plan) ne vont pas se faire et, aujourd'hui, il faut être extrêmement clair ; *vous l'arrêtez à Amiens si vous le voulez, vous l'arrêtez dans le Bassin minier si vous le voulez mais, par ici, on n'en veut pas et on ne va pas prendre la formule hypocrite de dire... on veut bien que vous la mettiez au pont du Badou...* sous-entendu : laissons les problèmes aux autres, nous, nous n'en aurons plus !

Il faut bien avouer que nous avons déjà notre compte de problèmes ; il n'est pas utile d'en rajouter mais il n'y a pas non plus de raison qu'on aille les transplanter chez les autres.

Pour moi, c'est clair, net et précis : l'A24, on n'en veut plus.

Il ne relève pas de notre pouvoir de décider de l'A24 ou non mais, à une année des échéances électorales, il est peut-être bon de faire comprendre aux politiques de la région et même au niveau national, qu'une région aussi peuplée, qui représente quand même quelques centaines de milliers d'électeurs (on n'est pas loin du million sur le tracé de l'A24) peut faire basculer une élection présidentielle ou simplement législative. C'est là qu'on arrive à tenir le pouvoir ; en tant que citoyen, c'est notre bulletin de vote. *Vous êtes pour l'A24, nous n'en voulons pas et nous votons contre vous, point.*

Voilà ce que j'avais à dire et je n'ajoute rien au débat.

M. LE MAIRE –

Nous restons dans le droit fil de ce que nous exprimons depuis trois ans dans ce Conseil.

Monsieur DIZY, vous avez la parole.

M. DIZY –

Je vais faire court également parce que je ne vais pas relancer le débat sur l'A24. Je trouve les deux projets d'avis non satisfaits, notamment l'adresse au Premier Ministre qui ne dit rien, on note simplement qu'il y a un projet...

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, avant de parler d'un document qui n'a pas été présenté à l'assemblée, je voudrais que vous nous donniez votre point de vue parce que vous avez demandé un débat ; celui-ci doit avoir lieu, sinon ce n'était pas la peine de le solliciter. Je voudrais donc que vous rentriez dans le vif du sujet.

M. DIZY –

J'abonde dans le sens des propos de Bruno COSYN, à savoir que dire Non à l'A24 seulement parce qu'elle passe chez soi, c'est en fait dire Oui à l'A24 tant qu'elle ne passe pas à Roncq, ce qui est une vue tout à fait égoïste.

Les Belges n'ont pas été invités au débat qui a été très mal engagé. J'étais à Comines en 2003 lorsque des Belges avaient été conviés sur le tard à participer au débat ; ils ont refusé de même que l'invitation du Préfet CARERRE d'être sur la scène pour s'exprimer ; ils ont préféré rester dans le public, disant : *on n'a pas voulu de nous jusqu'à présent, on ne veut pas servir de prétexte.*

Actuellement, on voit que cette position se confirme. Gilbert DELEU, Bourgmestre de Comines Belgique, a carrément dit Non à l'A24 passant par sa commune. Il en est de même pour le Bourgmestre de Wervicq ; la menace est à peu près la même, à savoir qu'à Menin et Wervicq, la N58 est bloquée depuis 30 ans ; ils ne veulent pas d'une nationale pour relier les deux petits bouts de Wallonie.

Pourquoi voudraient-ils maintenant une liaison de trafic international sur leur sol ?

En plus, la N58 souffre d'un gros défaut : les ponts de cette nationale n'ont pas été prévus pour ce trafic. Je ne sais donc pas où M. DAUBRESSE a imaginé que l'on peut réaliser une A24 sur ce tracé ; c'est vraiment du saupoudrage, une histoire de pouvoir au niveau des dernières législatives qui ont eu lieu dans sa circonscription, de faire valoir une position.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, quelle est votre position ?

On ne parle pas de M. DAUBRESSE ici.

M. DIZY –

Ma position dérive de tout cela en disant qu'il ne faut pas seulement dire Non à l'A24 sur le tracé roncois mais dire Non à tous les projets, c'est une position qui a été choisie par 60 communes du Nord/Pas-de-Calais ; dernièrement c'est Wambrechies mais également les villes d'Halluin et Tourcoing, on dit Non à l'A24 quel que soit le tracé ; je pense qu'il serait bon pour la commune de Roncq de rejoindre ces associations pour parler d'une seule voix en tant qu'élus.

M. LE MAIRE –

Ces associations ou les communes ?

M. DIZY –

Les communes. Il y a des associations et des communes.

Les associations, ce sont des mouvements qui ont permis aux politiques d'en prendre conscience un peu à la fois.

Je pense qu'il faut qu'on aille plus loin dans nos demandes, à savoir plus qu'une simple étude, il faut une étude épidémiologique pour avoir un constat de l'actuel. Aujourd'hui, le Nord de la France et la Belgique sont des régions sinistrées au niveau de la pollution atmosphérique...

M. LE MAIRE –

Pour l'instant, nous restons sur le débat de l'autoroute, si vous le voulez bien.

M. DIZY –

C'est un débat autoroutier ; on a un gros problème sanitaire et, avant de nous imposer une nouvelle voie alors qu'on subit l'A22 depuis des années, j'aimerais qu'on puisse constater les dégâts sur la santé de cette A22 avant de pouvoir dire : Oui ou non, il faut l'A24.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, excusez-moi. Pour nourrir le débat, je fais l'arbitre et je n'entrerai pas dans la bataille. Je vous livrerai le sentiment que je partage avec le groupe.

Je voudrais simplement dire que M. COSYN est resté dans la question posée alors que vous vous en éloignez. La question n'est pas : pour ou contre une autoroute puisque l'Etat a décidé de faire une autoroute. On peut bien sûr exprimer son désaccord, en dehors de la consultation publique.

La consultation publique porte sur la question suivante : êtes-vous pour les fuseaux 1, 2 ou 2bis ?

Lequel choisissez-vous ou lequel ne choisissez-vous pas ?

M. COSYN a répondu à cette question de la même façon que le groupe « 100 % Roncq » ; c'était très clair.

De votre côté, qu'y répondez-vous ?

M. DIZY –

Ce n'est pas la réponse donnée ; M. COSYN a dit : aucun des tracés, comme moi.

M. COSYN –

J'exprime notre position : ni pour le tracé sur Roncq, je l'ai dit, mais je ne souhaite pas non plus qu'on aille le mettre chez les autres. C'est clair.

M. LE MAIRE –

La position du groupe « 100 % Roncq » est la même !

M. COSYN –

Je ne dis pas le contraire, nous l'avons votée unanimement un certain nombre de fois déjà.

Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions ; on va se la payer un jour, cette autoroute, parce que des gens souhaitent qu'elle se réalise et qu'il n'y a pas volonté au niveau d'autres moyens de transport. Je ne voudrais pas être un oiseau de mauvaise augure mais, comme je le disais tout à l'heure, il faut vraiment utiliser vos bulletins de vote pour faire pression. Maintenant, je ne dirai plus rien sur ce sujet ; je me suis exprimé, c'est terminé.

M. LE MAIRE –

Je constate finalement une cohésion d'approche.

Monsieur DIZY, souhaitez-vous vous positionner ?

M. DIZY –

Je dis simplement que ce choix doit se faire en pleine conscience quant aux risques pour notre santé. Actuellement, ils ne sont même pas évalués. L'étude de l'URMEL concernant l'imprégnation de la dioxine pour les centres de revalorisation énergétique est en cours mais on n'a pas pu faire une étude épidémiologique, pourquoi ?

Parce que l'A22 est trop proche du centre d'incinération pour pouvoir faire cette étude qui va se faire à Maubeuge... il y a donc un problème de dioxine dû aux autoroutes mais on n'en parle pas. Là est justement le problème ; il faut pouvoir évoquer tous les problèmes avant toute prise de décision.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons.

M. DA SILVA –

Pour ma part, je ne peux dire Non à l'indispensable et cet indispensable, c'est une autoroute. Mais je suis contre le fait qu'elle passe à Roncq.

Il est évident que l'A22 aujourd'hui est engorgée et, dans quelques années, on aura un train arrêté à longueur de journée sur Roncq. Il faut donc faire quelque chose ; c'est indispensable. Pour autant, je ne souhaite pas que cette voie passe à Roncq qui a déjà son quota. Je pense que d'autres moyens existent ; le tracé qui passe par le Pont du Badou me convient très bien mais, évidemment, pas à d'autres.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet mais mon souhait est le suivant : il faut doubler l'A1 qui, aujourd'hui, est complètement saturée ; il ne faut pas se voiler la face, ni comme l'autruche mettre la tête dans le sable, il ne faut pas attendre que les problèmes soient encore plus nombreux pour essayer de trouver des solutions.

Les solutions annexes du fluvial et du ferroutage, c'est très bien mais, aujourd'hui, les entreprises fonctionnent à flux tendu. Les entrepôts sont vides, on rentre dans les magasins les marchandises qui ont été commandées la veille.

De toute façon, cette autoroute, il faut la faire où qu'elle soit ; je ne souhaite pas qu'elle passe à Roncq, c'est clair, mais il faut une volonté forte de dévier l'A22 pour éviter le train arrêté.

M. COSYN –

J'interviens parce que cela me fait bondir.

Aujourd'hui, une liaison se fait par Tournai – Baisieux pour arriver sur Courtrai. Hormis les débutants espagnols qui viennent pour la première fois aux Pays-Bas, tout le monde file tout droit, sans même passer par Villeneuve d'Ascq mais par le périphérique lillois ; ce trajet représente 7 km de moins à parcourir.

La vraie solution est bien celle-là : si le trajet est plus court, ils passeront par Lille sauf à imposer une taxe de 100 € à l'entrée de Lille pour être tranquille.

Alors que j'utilise cette autoroute tous les jours avec mes camions, j'espère néanmoins qu'un jour tout sera bloqué et que plus rien ne bougera. Les gens utiliseront peut-être alors la liaison par Baisieux pour contourner la métropole.

M. DA SILVA –

Je rebondis à cette intervention : je serais pour une autoroute payante autour de Lille afin de désengorger cette voie et obliger les camions, qui ne font que transiter, à passer ailleurs. Je milite donc pour que toute la périphérie de Lille soit payante.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, je vous en prie.

M. DIZY –

Actuellement, on n'arrive même pas à dévier le trafic de transports dangereux autour de Lille. Les maires ont été consultés en ce sens (je le sais) mais le Préfet n'a pas voulu prendre une décision pour le détournement obligatoire des transports de produits dangereux qui, comme l'a dit Bruno COSYN, passent au centre de Lille par la voie rapide urbaine. On attend une catastrophe, qui arrivera un jour, pour réagir.

M. LE MAIRE –

Je vais tenter de faire une synthèse que je pense tout à fait trouvable au sein de notre assemblée, sereinement, sur le raccordement à l'A22. En effet, nous avons tous un point commun : nous sommes tous contre le raccordement à l'A22 !

Mais la question qui nous est posée est la suivante : Quel tracé choisissez-vous, quel avis rendez-vous sur le tracé ?

Je le répète de façon ferme ; la question n'est pas : *êtes-vous pour ou contre l'autoroute* mais bien *quel tracé choisissez-vous ?*

Nous sommes déjà tous d'accord pour qu'il ne passe pas par Roncq mais, pour autant, il ne faut pas argumenter ce refus selon le syndrome de NIMBY : not in my back yard ou simplement : pas dans mon jardin, mais chez les autres !

Ne disons pas non plus que nous sommes pour le tracé par le Pont du Badou, nous ne l'avons jamais dit.

Nous avons toujours dit être contre le raccordement à l'A22 avec le tracé que nous connaissons pour des raisons très objectives. Relisez, s'il vous plaît, la pensée du Gouvernement dans le cadre de la Commission interministérielle d'aménagement du territoire de 2003 ; les trois points suivants sont affirmés :

1. En quelque sorte, que le « cahier des charges » de l'autoroute réponde aux besoins d'attractivité des territoires, aux besoins de développement économique... parce que j'entends, et vous verrez que le problème de la santé publique est hyper important voire prédominant, sans doute ; cette prise de conscience s'accélère depuis une trentaine d'années.

Pour autant cette autoroute sera facteur de développement économique et de la croissance de notre territoire dans son euro-région.

Pour autant, examinons notre petit bout de métropole et le raccordement à l'A22 : si cette autoroute passait par l'A22, elle ne répondrait pas au cahier des charges de l'Etat. Pourquoi ?

Parce qu'il ne reste plus un kopeck de foncier disponible pour l'économie qui a déjà été développé et vous avez raison –je vous rejoins, Monsieur DA SILVA– Sans vouloir faire le procès des années 70, il faut savoir que sans autoroute A22 sur notre territoire roncois, nous n'aurions alors pas eu de zone des Champs, de Parc du Lion, de parc du Dronckaert, du CIT. C'est une utilité.

Et rappelez-vous, Messieurs COSYN et DECEUNINCK, vous étiez élus à l'époque : on appelait Roncq, la ville rurale sur un axe européen. Donc à un moment donné, la ville a bien été structurée par cet axe européen, qu'on le veuille ou non. Maintenant, faisons en sorte que toutes les nuisances dont on prend conscience aujourd'hui puissent être fortement atténuées.

Pour autant, je le répète –1– elle ne répond pas au cahier des charges économiques puisqu'il n'y a plus rien à développer aujourd'hui.

–2– Elle est d'autant plus dommageable pour l'économie que nous sommes dans un croissant très fertile en matière d'agriculture très spécialisée. C'est l'une des premières zones économiques de maraîchage de France ! Un tel choix serait donc une catastrophe

pour l'agriculture périurbaine hyper spécialisée. Je tiens à vous signaler que tout récemment les maraîchers de la région lilloise se sont réunis à la Chambre d'agriculture pour donner un label à leurs produits.

N'allons donc pas dire que cette autoroute serait économique. Dans notre cas, elle est bien anti-économique.

En termes de sécurité publique et de santé, qu'a dit le Gouvernement ?

Tout comme le SDAU (M. TAILLEZ a eu raison de le rappeler car tout y est) que nous avons adopté à l'unanimité, deux ans plus tard nous ne pouvons pas changer d'avis comme des girouettes.

Le problème de santé publique est une priorité. Sous le vocable : développement durable, que dit-on : il faut proposer d'autres modes au tout autoroutier.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Nos routes sont saturées, nos réseaux autoroutiers du Corridor nord-Europe (le sud Paris – Amsterdam) sont complètement saturés.

Tous à Roncq, nous sommes heureux de développer nos parcs ; nous avons voté à l'unanimité le FDAN.

Tous à Roncq, M. COSYN tout comme moi-même, nous sommes heureux de pouvoir rejoindre Lille en un peu plus d'un quart d'heure parce que nous empruntons une autoroute ; chacun tempête quand il se trouve bloqué dans un bouchon, sur cette même autoroute. Ne nous voilons pas la face, cette autoroute à un moment donné fait partie de notre vie ; que nous voulions en réduire les nuisances aujourd'hui me semble tout à fait normal.

Je reviens au développement durable.

Il faut tout mettre en œuvre mais cela nous dépasse, cela relève d'une volonté forte du Gouvernement et M. COSYN a raison de dire que l'on peut être dubitatif quant aux moyens de la mise en œuvre des moyens de cette politique, à travers le Canal Seine Nord et à travers le ferroutage. Mais pour avoir pratiqué la Maurienne pendant un certain nombre d'années, on sait que ce ferroutage prend du temps ; c'est un dossier extrêmement compliqué, en plus des ruptures de charges et des contraintes importantes en terme économique. Il faut toutefois y aller parce qu'on sait bien que le « tout autoroutier » aujourd'hui n'est plus une réponse ; les gens ont pris conscience d'un besoin d'amélioration de leur cadre de vie et de leur santé.

Je vous propose de rester constant dans la décision unanime que nous avons prise depuis le début ; nous ne nous déjugeons pas, nous sommes très fermes en disant Non au raccordement à l'A22 pour des raisons précises et argumentées, sans dire bien sûr que nous le voulons chez les autres.

Nous ne disons pas être favorables à la solution passant par le Pont du Badou ; Monsieur DA SILVA a aussi sa légitimité de penser que ce tracé est une réponse, c'est son avis personnel et non pas la pensée du Conseil municipal. Nous disons : non au raccordement à l'A22 parce que notre Commune est compétente sur son territoire communal.

Si nous répondions à des questions d'intérêt national, demain on nous interrogera sur la sauvegarde des palombes en Touraine ou sur la plantation de poireaux en Ardèche. Vous comprenez bien que ce n'est pas notre Assemblée qui peut y répondre mais bien l'Assemblée du peuple et c'est l'Assemblée nationale voire le Gouvernement qui prendra cette décision.

A notre niveau, nous sommes compétents sur notre territoire et nous avons répondu que nous n'en voulions pas ; qu'en outre, cette autoroute sur notre territoire ne répondait pas au cahier des charges de l'Etat.

Enfin, l'adresse que je souhaite envoyer au Premier Ministre et au Président de la Communauté urbaine a pour objet de leur tirer un peu les oreilles en leur disant... *vous avez de bonnes intentions, Monsieur le Président de la Communauté urbaine, nous avons voté le SDAU à l'unanimité et ce SDAU, on l'apprécie parce que le développement durable, la santé publique, le respect des populations riveraines des autoroutes, vous en faites une priorité. Mais pour l'instant, nous n'avons pas constaté que beaucoup de moyens aient été mis en œuvre pour y répondre.*

Qu'allez-vous faire également pour désengorger notre métropole ?

Si on veut une métropole attractive, il faut aussi pouvoir y entrer et en sortir convenablement sinon les gens partiront.

Voilà donc le contenu de l'adresse destinée au Président de la Communauté urbaine et nous sommes forts de notre unanimité, de notre texte voté dans le cadre du SDAU.

A M. de VILLEPIN, qui est encore à son poste pour quelque temps, sachant que nous l'avons fait du temps de M. JOSPIN. En général, quand Roncq adresse une lettre au Premier ministre, il n'en a plus pour très longtemps. On verra bien ...

Dans tous les cas, l'adresse que nous allons lui envoyer a pour objet de lui dire :

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez donné des signaux forts dans le cadre du Conseil interministériel d'aménagement du territoire qui a décidé notamment du projet autoroutier A24. Vous avez un cahier des charges, vous y mettez la troisième question : développement durable. Que faites-vous pour y répondre ?

Et quelque part, nous aurons dit : non, dans le cadre de la consultation populaire, au raccordement à l'A22 et nous aurons également satisfait aux demandes très légitimes, exprimées ici par un certain nombre d'élus : proposons des modes alternatifs à la route même si nous savons, entre nous, qu'ils seront difficiles à mettre en œuvre. En tout cas, mobilisons les bonnes intentions.

Voilà ma proposition pour que nous gardions cette cohérence qui est importante ; c'est d'abord la vitrine de notre Conseil municipal et, à un moment où tous les maires sont unanimes sur la question du tracé historique, ce serait dommage que nous émettions un avis différent.

Pour mémoire, il y a quatre ou cinq ans, les maires et leurs conseils municipaux, y compris celui de Tourcoing, n'avaient pas la même position. Je veux bien accepter des changements mais il nous faut rester quand même dans la fidélité à l'avis que nous avons pu émettre à un moment donné.

Nous nous serions trompés en 2002 et 2003, je l'accepterais.

Mais visiblement, en relisant les textes, nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas très loin de la réalité et que chacun exprime la même opinion, avec des nuances à la marge.

Ces textes peuvent bien sûr être amendés mais, de manière à pouvoir remettre ces éléments dans le cadre de la consultation populaire ; que les associations auxquelles certains d'entre vous appartiennent relaient à leur manière dans le cadre de la concertation publique, elles peuvent le faire.

Je répète une nouvelle fois que je souhaite que le Conseil municipal reste bien dans son cadre sinon les citoyens ne comprendraient plus que les moyens d'expression soient détournés à d'autres fins. C'est tout le problème du référendum qui est de poser la bonne question. Peut-être l'Etat n'a-t-il pas posé la bonne question mais, pour autant, il nous faut y répondre.

Monsieur COSYN, vous avez la parole.

M. COSYN –

J'en suis vraiment désolé, mais il me faut partir pour me rendre à un rendez-vous fixé à 21 h et je n'ai pas d'autre solution.

Bonne soirée à tous. Avant l'envoi définitif, pourriez-vous me donner copie (par mail) du projet pour que je puisse vérifier que nous sommes d'accord ?

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas possible car le vote doit avoir lieu ce soir.

Ne pouvez-vous vraiment pas attendre quelques instants ?

M. COSYN –

Le trajet est d'une demi-heure et je devrais déjà être parti.

M. LE MAIRE –

Empruntez-vous l'autoroute ?

M. COSYN –

Pas du tout, je passe par la Belgique.

M. LE MAIRE –

Bonne soirée, Monsieur COSYN.

Je reviens à la lecture de notre courrier.

La commune de Roncq, dans sa séance du 4 juillet 2006, prend note de la décision de l'Etat de créer un projet autoroutier A24. Dans le cadre de la concertation publique organisée par le maître d'ouvrage, le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, il lui est proposé d'émettre un avis sur les familles de fuseaux 1, 2 et 2bis.

Au nord de l'A26, les deux familles de fuseaux prévoient deux options de passage au droit de Lille : utilisation du fuseau Pont du Badou ou poursuite du fuseau historique jusqu'à l'A22.

Après cette introduction, la commune de Roncq rappelle les avis rendus que je ne vais pas relire puisqu'ils ont été votés à l'unanimité. Je passe les deux articles et je reprends la lecture :

Considérant que ce type de projet de la compétence de l'Etat, l'assemblée délibérante arrête l'expression de son avis à son niveau, c'est-à-dire le territoire communal. Le Conseil municipal de Roncq confirme son opposition ferme et unanime à la variante de raccordement à l'A22 qui ne répond nullement à l'esprit des orientations du Comité interministériel du 18 décembre 2003 qui a pour ambition de concilier le développement économique, l'attractivité des territoires et le développement durable.

Ladite variante (là, nous répondons à l'Etat) traverse les zones les plus densément peuplées de ce projet (donc santé publique à préserver) et n'offre aucune perspective en termes de développement économique. Elle menace enfin tous les efforts de valorisation de notre patrimoine paysager (je pense au parc du Ferrain et à d'autres) et ceux d'une agriculture périurbaine dont le croissant nord-ouest de l'agglomération lilloise se caractérise par une forte valeur ajoutée : maraîchage, horticulture et vente directe de produits agricoles.

Voilà l'avis du Conseil municipal dans le cadre de la concertation.

Avez-vous des amendements à proposer ou pouvons-nous le voter en l'état ?

Je vais donc le porter aux voix, en souhaitant que nous soyons vraiment unanimes dans notre expression.

Monsieur DIZY, que faites-vous ?

Si vous avez des amendements à apporter, nous vous écoutons.

M. DIZY –

Il y a quand même toute la partie concernant la santé publique qui devrait être plus fortement exprimée.

M. LE MAIRE –

Je me permets d'insister : nous devons répondre à la question du Gouvernement.

Le problème de la santé publique apparaîtra dans l'adresse que nous lui enverrons ainsi qu'à la Communauté urbaine.

Par notre vote, nous devons faire un choix entre les options 1, 2 et 2bis.

Nous vous proposons de répondre que, répondant dans le cadre de notre territoire, nous n'en voulons pas sans, pour autant, affirmer que ce tracé doit passer ailleurs. Je pense que nous pouvons être unanimes sur cette expression que nous portons depuis quatre ans.

M. DIZY –

On nous demande de choisir un tracé ; on peut dire qu'on n'en choisit aucun !

M. LE MAIRE –

C'est dire non à l'autoroute et ce n'est pas ce qui nous est demandé.

M. DIZY –

Et qu'on n'en veut pas non plus ailleurs...

M. LE MAIRE –

Attendez ; Monsieur DIZY, nous ne pouvons que parler pour notre territoire. Je ne souhaite pas que nous évoquions le territoire d'un autre.

Je dis qu'à Roncq, nous n'en voulons pas et j'argumente en donnant les raisons pour lesquelles l'Etat se trompe s'il fait passer cette autoroute à Roncq. Ce n'est pas simplement parce qu'elle va générer des nuisances aux Roncquois mais parce qu'elle ne répondra pas au cahier des charges fixé par le CIADT. J'ai envie de dire que c'est une argumentation rationnelle : *vous ne répondez pas à votre propre cahier des charges ni en termes de développement durable, ni en termes de développement économique.*

M. DIZY –

Je pense qu'il faut démontrer une certaine solidarité vis-à-vis d'autres communes, sinon on morcelle le problème.

M. LE MAIRE –

Vous avez raison mais la concertation...

M. DIZY –

Il y a deux tracés dans les Weppes et il nous faut également être solidaires de cette population.

M. LE MAIRE –

Cela ne nous concerne pas parce que, demain, vous serez interrogé sur des questions d'intérêt national... le Conseil municipal n'a pas à se prononcer –c'est d'ailleurs anti constitutionnel– sur des questions qui ne le concernent pas. Nous devons délibérer sur notre territoire ; sauf dans le cadre d'installations classées Seveso pour lesquelles nous sommes consultés compte tenu du danger qu'elles représentent, ce serait tout de même un comble que Roncq propose une réalisation sur Marcq En Baroeul voire même sur Perpignan ; cela ne nous regarde pas !

M. DIZY –

Le problème est tout à fait différent avec un incinérateur qui se trouverait à Trifouillis les Oies... Dans le cas présent, c'est lié puisque c'est un seul et même projet qui va de la Belgique à Amiens. Il faut donc avoir un esprit de solidarité vis-à-vis de toutes les populations.

M. LE MAIRE –

Cet esprit de solidarité, vous pouvez l'exprimer à titre personnel ; vous avez l'habitude de le faire en dehors du Conseil. Pour autant, vous sentez bien qu'une unanimité se dégage bien qu'un groupe notamment soit plutôt favorable à l'autoroute. Je pense que chacun fait un effort ; à un moment donné, une négociation est menée en toute transparence puisque la séance n'est pas interrompue, le public peut entendre l'évolution du débat ; nous n'avons rien à cacher.

A un moment, il faut faire un pas. Je le répète, ce sont les pattes de colombe qui importent. Si l'on veut absolument réussir, la solidarité s'exerce entre les maires qui vont porter leur projet ; elle s'exercera dans les associations et les collectifs qui porteront leur opposition à ce tracé d'autoroute. Ici, nous avons à répondre à une question posée par l'Etat.

M. DIZY –

Mais l'Etat demande de choisir un tracé. Je veux bien comprendre que le tout n'est pas de dire Non à l'A24 parce que c'est une autoroute, mais de dire Non à tous les tracés...

M. LE MAIRE –

Pas du tout, Monsieur DIZY ; ce n'est pas la question posée.

Relisez le document de concertation publique qui est extrêmement clair : l'Etat a décidé qu'il y aurait une autoroute. Qu'elle ne se réalise pas pour des raisons politiques, stratégiques, électorales qui m'échappent, ce n'est pas mon problème ; cela le deviendra lorsque ce sera une réalité.

Aujourd'hui, des tracés sont proposés après une longue période de concertation publique et il vous est demandé : quel tracé choisissez-vous ou quel tracé ne choisissez-vous pas ? On ne vous demande pas de tout rejeter ni de tout adopter, mais de choisir.

Dans le texte proposé, nous disons :

1. Nous sommes compétents sur des questions qui touchent notre territoire.

Je pense que nous sommes d'accord sur ce point. Nous n'allons pas commencer à nous intéresser, par exemple, à la plantation des choux dans l'Audomarois ; cela ne nous regarde pas.

2. A partir de là, nous disons : *Monsieur le Chef du Gouvernement, vous n'êtes pas cohérent. Vous définissez des orientations dans le cadre du CIADT et vous ne vous y tenez pas. Vous allez faire passer un raccordement chez nous qui ne correspond pas à ce que vous voulez au niveau national.*

Quelque part, nous restons ainsi cohérents par rapport à notre pensée.

3. Nous disons que nous préservons (nous ne nous déjugeons donc pas) la santé de nos populations ; nous préservons le dynamisme économique de nos agriculteurs.

Je pense que tout le monde peut y adhérer.

M. DIZY –

Vous parlez également de la pollution qui n'est pas localisée simplement juste à proximité du tracé ; la pollution se déplace. Il faut donc montrer une certaine solidarité.

M. LE MAIRE –

J'entends bien, Monsieur DIZY, mais ce point sera repris dans l'adresse qui sera envoyée au Gouvernement. Si, à un moment donné, vous souhaitez que la formule soit un peu plus musclée pour le Non à l'autoroute, nous essaierons de trouver un texte qui permettra d'être cohérents.

Pour l'instant, nous avons à rendre un avis dans le cadre de la concertation publique. Répondons donc à cette question, c'est ce que je voudrais que l'on comprenne.

M. DIZY –

Dans cet avis, on lit entre les lignes que l'on dit Non à tous les tracés...

M. LE MAIRE –

Cela voudrait donc dire que nous avons émis un avis avec une telle lecture entre les lignes déjà en 2002 que vous avez voté, de même en 2003. Et je n'ai constaté d'élément nouveau qui permette de changer notre position.

M. DIZY –

Je pense qu'il serait plus simple d'ajouter : comme l'ont dit les communes d'Halluin et autres...

M. LE MAIRE –

Nous n'avons pas à nous exprimer pour la commune d'Halluin qui pense ce qu'elle veut, de même que chaque commune. Nous sommes souverains sur notre territoire ; c'est notre force. Nous sommes une petite république et nous avons à décider pour notre territoire. Que le Maire d'Halluin se positionne comme il le souhaite, que le Maire de Tourcoing en fasse de même...

M. DIZY –

C'était montrer une certaine solidarité vis-à-vis de tout le monde !

M. LE MAIRE –

Attendez, Monsieur DIZY. Ce n'est pas un problème de solidarité ; nous sommes réunis pour répondre à une question claire du Gouvernement : Voulez-vous, ou non, le tracé ? Nous avons répondu Non et je pense que nous pouvons nous entendre.

M. DIZY –

On est d'accord : on dit Non au tracé !

M. LE MAIRE –

Non au tracé sur notre territoire communal.

M. DIZY –

Non à tous les tracés...

M. LE MAIRE –

On ne va pas y arriver et j'en suis vraiment désolé.

M. DIZY –

Vous voulez dire que l'on ne veut pas le tracé par le Pont du Badou, alors qu'on le dise clairement : non également au tracé par le Pont du Badou.

M. LE MAIRE –

Je m'en excuse mais M. DA SILVA a émis une autre hypothèse et il nous faut aussi respecter son point de vue.

Le groupe « Alliance & Actions » est tout à fait respectable dans sa position ; pour autant, il accepte justement ce compromis, plus précisément la pensée profonde de la Commune qu'elle exprime depuis des années.

M. DIZY –

Je m'abstiendrai donc.

M. LE MAIRE –

Votre abstention est quand même regrettable. Nous avons tous perdu du temps et de la salive ; bref, j'arrête mon commentaire mais je répète que c'est bien dommage.

Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

Une très grande majorité moins une abstention.

Deux adresses sont prévues ; la première à l'intention du Premier Ministre.

Le volet consacré à la politique nationale des transports dans les orientations du CIADT du 18 décembre 2003 insiste sur la nécessité de bien insérer les régions françaises dans l'espace européen et dans l'économie mondiale, en conciliant le développement économique, l'attractivité des territoires et le développement durable.

En marge de la concertation publique (c'est bien ce qu'il fallait comprendre) sur le projet autoroutier, le Conseil municipal de Roncq prend note de la volonté du Gouvernement d'améliorer le bon fonctionnement du corridor nord européen de marchandises et de voyageurs tout en demandant au Premier Ministre de privilégier dans sa politique les solutions multimodales alternatives au tout autoroutier par le développement à la fois de l'offre ferroviaire et fluviale.

Avez-vous des amendements à apporter ?

Que faites-vous, Monsieur DIZY, à nouveau ?

M. DIZY –

Je découvre un texte ce soir ; vous auriez pu nous le communiquer bien avant pour que nous puissions en prendre connaissance.

M. LE MAIRE –

Vous n'allez tout de même pas me faire un procès d'intention. J'essaie de faire une synthèse...

M. DIZY –

Vous arrivez avec un texte tout préparé et il nous faut nous exprimer...

M. LE MAIRE –

Bien entendu, il fallait bien préparer un texte sur lequel discuter. Nous ne sommes pas non plus ni sourds, ni aveugles ; nous entendons des choses.

M. DIZY –

Vous avez fait le compte rendu avant la réunion ; je lis donc le document.

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas un compte rendu... vous allez me faire sortir de mes gonds.

M. DIZY –

Vous menez la concertation comme d'habitude...

M. LE MAIRE –

Pas du tout, Monsieur DIZY. Restez calme, restez sur vos pattes de colombe sinon vous serez sur des pattes de renard.

Monsieur DIZY, il est important quand même d'adresser au Premier Ministre un certain nombre de remarques qui sont en dehors et, dans votre discours, je n'ai pas entendu grand chose pour amender ce texte, sauf à avoir mal entendu.

M. DIZY –

Je réfléchis à des amendements ! Laissez-moi quelques minutes pour ce faire.

M. LE MAIRE –

Pendant ce temps, nous allons lire la deuxième adresse.

M. DIZY –

Cette deuxième adresse me paraît beaucoup plus satisfaisante ; je l'ai lue par avance.

M. LE MAIRE –

Vous avez donc eu le temps de la lire...

M. DIZY –

J'ai eu le temps de la lire au cours du Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Sauf la première...

Alors que l'Etat prévoit la croissance du trafic routier sur un taux annuel de 2 % à l'horizon 2025, le schéma directeur de développement et d'urbanisme de Lille Métropole affirme que – je cite « la croissance de la circulation des automobiles et des poids lourds n'est pas inéluctable » et de prôner une action de longue haleine, une véritable révolution culturelle visant à mettre une politique de gestion de la mobilité, guidée par les principes de développement durable.

En marge de la concertation publique sur le projet autoroutier A24, le Conseil municipal de Roncq demande au Président de LMCU de bien vouloir organiser une vaste réflexion sur les réseaux et les modes de déplacements au niveau de la métropole lilloise dans l'esprit des objectifs du Schéma directeur dont la volonté est de réduire les nuisances des transports sur la santé –la pollution de l'air, le bruit, les accidents–, d'améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics et de maîtriser l'évolution des pratiques de déplacements.

M. DIZY –

Le seul amendement que je voudrais faire sur cette adresse serait en fait d'ajouter une étude épidémiologique sur la région pour connaître vraiment les incidences de cette nuisance.

M. LE MAIRE –

Mais ce n'est pas le Président de la Communauté urbaine qui peut le demander ; c'est le Premier Ministre.

M. DIZY –

On peut quand même le souhaiter.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, il faut ajouter ce point dans l'adresse au Gouvernement.

M. DIZY –

C'est la raison pour laquelle la deuxième adresse me paraissait satisfaisante et non pas la première.

M. LE MAIRE –

Celle-ci étant satisfaisante, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, c'est une bonne chose.

M. DIZY –

Il aurait fallu parler de la deuxième adresse avant la première. C'est pourquoi je dis que, sur l'adresse destinée au Premier Ministre, il faudrait rajouter une étude épidémiologique pour analyser et comprendre les effets de la pollution sur la santé des riverains.

M. LE MAIRE –

Madame NYS.

Mme NYS –

Pour ma part, l'adresse destinée à la Communauté urbaine me semble également plus précise. Une simple remarque : pourquoi ces précisions ne peuvent-elles pas figurer également sur l'adresse adressée au Premier Ministre.

M. LE MAIRE –

J'y pensais également et je vous propose d'ajouter : *Dans le même temps, il serait utile d'accentuer la volonté de réduction des nuisances des transports sur la santé : la pollution de l'air, le bruit, les accidents...*

Et pour satisfaire M. DIZY, on peut ajouter : *Le Gouvernement serait fort inspiré de diligenter une étude épidémiologique de manière à analyser l'impact historique sur la santé publique d'une autoroute.*

Cette formulation vous convient-elle ?

M. DIZY –

Cela me convient.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, nous passons au vote et je constate l'unanimité sur cette première adresse. Maintenant, je reviens à la première question. Puisque nous venons de voter à l'unanimité ces deux adresses, il serait quand même bon que nous nous quittions avec un avis unanime du Conseil municipal. Je pense qu'il y a plus de raison...

M. DIZY –

Tant qu'il n'y a pas une volonté ferme de dire Non à tous les tracés, plutôt que de le déduire de la lecture du texte, je préférerais qu'il soit clairement écrit : *le Gouvernement nous demande de choisir et notre choix est : aucun tracé !*

M. LE MAIRE –

C'est inconciliable parce que vous ne répondez pas à la question posée !

M. DIZY –

C'est inconciliable sans doute mais je ne peux adopter la position de M. DA SILVA ; ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE –

Mais M. DA SILVA peut dire la même chose face à votre position. C'est la démocratie et nous avons réussi à contourner cette question de manière intelligente. Faisons donc preuve jusqu'au bout de notre intelligence.

Pourquoi vous déjugez-vous par rapport aux deux avis que vous avez rendus et que nous avons adoptés à l'unanimité ?

M. DIZY –

Je ne me déjuge pas !

M. LE MAIRE –

Désolé, mais c'est le cas : nous avons rendu deux avis unanimes en octobre 2003. Pourquoi aujourd'hui, en 2006, n'adhérez-vous pas à ce même avis ?

M. DIZY –

De toute façon, depuis le débat a évolué.

M. LE MAIRE –

Ah bon !

M. DIZY –

Le débat a fortement évolué. A l'époque, nous nous étions simplement mis dans le cadre d'un tracé roncuois. A ce jour, ce débat a évolué puisque deux nouveaux tracés ont été précisés notamment celui par le Pont du badou.

M. LE MAIRE –

Le tracé est toujours le même ; c'est le tracé historique sur lequel nous nous positionnons.

M. DIZY –

Mais la délibération à l'époque ne portait que sur un Non au tracé historique.

M. LE MAIRE -

Tout comme aujourd'hui !

M. DIZY –

C'est la même chose mais en y ajoutant qu'il ne faut pas non plus d'autres tracés.

M. LE MAIRE –

Je suis déçu, je ne serai pas parvenu à cette unanimité malgré tous mes efforts et je le regrette.

M. LAVA

Si tout le monde était comme M. DIZY, il n'y aurait jamais de développement économique et nous serions sur les routes avec des charrettes à bœufs.

M. DIZY –

C'est une appréciation tout à fait primaire.

M. LAVA

Je voudrais poser une question à Monsieur DIZY : vous n'empruntez donc jamais une autoroute ?

M. DIZY –

Je dis Non à l'A24 parce que c'est l'autoroute de trop.

M. LAVA

Pourriez-vous répondre à ma question : vous n'avez jamais emprunté d'autoroute de votre vie ?

M. DIZY –

Un tel débat, c'est de l'enfantillage.

M. LAVA

J'en conclus que vous participez, vous aussi, à la pollution générée par les autoroutes, point.

M. LE MAIRE –

La colombe s'est donc envolée.

Avant de nous quitter, le 14 juillet je vous invite à l'inauguration de l'Hôtel de ville et poursuivre sympathiquement par le cocktail républicain. A ce propos, je constate que le cocktail républicain roncuois est tellement bien que nos voisins de Bondues nous imitent. C'est une bonne chose de constater que les formules qui marchent bien à Roncq sont imitées par nos voisins proches ; il y a propagation du bon sens.

Le 14 juillet toujours, en soirée, un spectacle est organisé avec la participation de la chanteuse Lââm ; vers 23 h, sera tiré notre traditionnel feu d'artifice.

Enfin, je souhaite que nous triomphions ensemble demain avec les Bleus ; on peut aussi faire une adresse à l'équipe de France : Gagnez !

Je pense que nous sommes tous unanimes pour faire gagner l'équipe de France. Merci à tous, bonnes vacances et bon 14 juillet. La séance est levée.

-oOo-

Levée de séance à 21h15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX